

2023

RAPPORT ANNUEL DU CONSEIL D'ÉTAT



Sommaire

Rapport annuel 2023

- 6 Département des institutions, du territoire et du sport
- 8 Département de l'enseignement et de la formation professionnelle
- 10 Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité
- 12 Département de la santé et de l'action sociale
- 14 Département de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et du patrimoine
- 16 Département de la culture, des infrastructures et des ressources humaines
- 18 Département des finances et de l'agriculture
- 20 Ordre judiciaire vaudois
- 21 Ministère public
- 22 Agenda 2030

Rapport sur les comptes 2023

- 25 Les comptes en bref
- 28 Chiffres clés et faits marquants
- 30 Analyse des comptes de fonctionnement
- 31 Écart entre le budget voté et les comptes
- 35 Écart entre les comptes 2023 et les comptes 2022
- 39 Charges et revenus extraordinaires
- 40 Analyse du bilan au 31 décembre 2023
- 45 Dette

- 46 Organigramme de l'État de Vaud

Impressum

Rapport annuel du Conseil d'État 2023. Sur tous les thèmes abordés dans ce rapport, chacun peut trouver des compléments d'information sur le site internet de l'État de Vaud, à l'adresse www.vd.ch/rapport-annuel.

Conception graphique Create! **Conception graphique et prépresse** Chantal Moraz. **Couverture** BIC.

Impression Direction des achats et de la logistique (DAL).

Rapport annuel du Conseil d'État 2023



Aux côtés du chancelier Michel Staffoni (à gauche),
les membres du Conseil d'État (de gauche à droite) :

- Vassilis Venizelos** (jeunesse, environnement et sécurité)
- Isabelle Moret** (économie, innovation, emploi et patrimoine)
- Rebecca Ruiz** (santé et action sociale)
- Christelle Luisier Brodard** (présidente, institutions, territoire et sport)
- Nuria Gorrite** (culture, infrastructures et ressources humaines)
- Frédéric Borloz** (enseignement et formation professionnelle)
- Valérie Dittli** (finances et agriculture)

Avant-propos

2023 est la première année complète de la législature 2022-2027. Elle a permis au gouvernement de prendre ses marques et de créer une dynamique d'équipe.

Cette année a connu son lot de défis, avec l'inflation qui a pesé sur le pouvoir d'achat des ménages et a maintenu une pression sur les coûts de l'énergie. La guerre en Ukraine a suscité cette année encore des besoins importants en matière d'accueil des populations réfugiées. Quant à l'Europe, le mandat de négociations du Conseil fédéral élaboré avec le concours des cantons est une bonne base de travail pour notre canton, fortement dépendant des liens avec l'Union européenne.

Malgré les difficultés, l'économie vaudoise a démontré qu'elle demeurait dynamique et qu'elle générerait toujours de la croissance. Le produit intérieur brut attendu est en hausse de 1,4 % pour 2023, et si sa progression a ralenti (2,4 % en 2022), la conjoncture est restée solide. Quant à l'inflation, elle est repassée sous la barre des 2 % en juin, puis 1,7 % en septembre. Les indicateurs sont donc positifs, et – tout en restant vigilant – permettent de rester confiant en l'avenir.

L'année écoulée nous a aussi permis d'avancer sur de nombreux projets inscrits au Programme de législature. Les 209 millions de francs pour la durabilité et le climat permettent de donner une impulsion à l'ensemble des politiques publiques menées par le canton en lien avec ces thématiques. C'est essentiel, car il s'agit d'une ambition validée par les Vaudoises et les Vaudois dans les urnes avec la double acceptation des initiatives sur le climat.

Cette année a également été présentée la deuxième étape des baisses fiscales à déployer durant la législature pour un montant de 105 millions. L'objectif est de redonner du pouvoir d'achat à nos concitoyennes et concitoyens. Enfin, l'année écoulée a été l'occasion d'apaiser les relations institutionnelles entre État et communes, en trouvant des solutions pour la participation à la cohésion sociale, par la réforme de la péréquation intercommunale ou encore la mise en place d'un partenariat pour la sécurité informatique.

D'autres jalons importants ont été plantés en 2023 et seront développés ces prochaines années, en respect de l'équilibre des comptes cantonaux. Sans exhaustivité, peuvent être cités la loi sur l'énergie, Investpro pour le personnel soignant, la maturité en 4 ans, les facilités tarifaires pour les transports publics, le Plan climat 2024, le contre-projet à l'initiative populaire « 1 % pour le sport » ou encore la Loi sur les Communes. Voici le riche programme que le Conseil d'État s'est fixé et dans lequel il s'engage résolument, au service des Vaudoises et des Vaudois.

Christelle Luisier-Brodard
Présidente du Conseil d'État

DITS

Département des institutions, du territoire et du sport

Christelle Luisier Brodard
Conseillère d'État



Secrétariat général

Le processus de fusion de l'Unité du Plan climat et du Bureau de la durabilité a été mené à son terme par la création de l'Office cantonal de la durabilité et du climat (OCDC). Les travaux, menés par le Secrétariat général du Département avec l'appui de la Direction générale des ressources humaines ont permis la création de ce nouvel office cantonal dont les trois missions principales sont de coordonner les politiques climatique et de durabilité, de fournir une expertise aux départements et services de l'administration et d'accompagner les partenaires de l'État. L'OCDC ainsi créé a été transféré du Secrétariat général du Département des institutions, du territoire et des sports (SG-DITS) au Secrétariat général des finances et de l'agriculture, le 1^{er} juillet 2023. Le SG-DITS a par ailleurs lancé en 2023 la rédaction d'une loi cantonale sur la durabilité et le climat; de son côté, la Chancellerie travaille sur la révision de la loi cantonale sur la protection des données.

Communes et institutions

Péréquation intercommunale

Le Conseil d'État, l'Union des Communes Vaudoises (UCV) et l'Association de Communes Vaudoises (AdCV) ont paraphé le 30 mars 2023 un accord institutionnel qui jette les bases de la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV). À l'issue d'une consultation publique lancée durant l'été, le Gouvernement a transmis en octobre son projet de loi sur la nouvelle péréquation intercommunale

vaudoise (NPIV) au Grand Conseil. La NPIV constitue le contre-projet gouvernemental à l'initiative SOS Communes qui a abouti en juin 2021. Selon les travaux parlementaires et le maintien de SOS Communes, une votation populaire sur les deux objets pourrait être organisée en 2024.

MCH2

L'implantation du modèle comptable pour les collectivités publiques MCH2 est entrée dans une phase concrète en 2023. Un certain nombre de communes vaudoises, à l'appui d'une formation et d'un accompagnement dispensés par la Direction des finances communales, ont établi leur budget 2024 sur le modèle MCH2, elles tiendront ainsi dès l'an prochain leurs comptes sur ce nouveau référentiel. L'ensemble des communes et associations de communes du canton basculeront leurs comptabilités sur le modèle MCH2 en trois vagues de façon à ce que l'ensemble des entités concernées l'ait adopté d'ici 2027.

Territoire

Plan directeur cantonal

Projet phare du Programme de législature 2022-2027 du Conseil d'État, la révision complète du plan directeur cantonal (PDCn) est entrée dans une phase de participation publique. Sa première étape a été lancée en automne 2023 sous la forme d'une grande enquête ouverte à l'ensemble de la population vaudoise et basée sur les Perspectives du territoire, document de référence du Conseil d'État qui identi-

fie les enjeux majeurs du développement territorial à l'horizon 2050. Plus de 6000 personnes ont répondu à l'invitation lancée par la Direction générale du territoire et du logement.

Forum vaudois du logement

Le Forum vaudois du logement a tenu sa 6^e édition le 23 novembre 2023 au Palais de Beaulieu à Lausanne. Les quelque 400 participantes et participants ont eu l'occasion d'interagir sur la question centrale de la transition énergétique liée à l'habitat et de profiter de moments d'échanges et de réseautage. Dans son discours inaugural, Christelle Luisier Brodard, Présidente du Conseil d'État, a rappelé la nécessité d'engager sans tarder les travaux d'assainissement du parc immobilier, et de poursuivre en parallèle la construction de nouveaux biens pour répondre à la situation de pénurie de logements qui perdure dans la très grande majorité des districts vaudois.

Stratégie cantonale en matière de géoinformation

Le Conseil d'État a adopté la Stratégie cantonale en matière de géoinformation 2023-2028 le 10 mai 2023. Cette stratégie, élaborée par la Direction du cadastre et de la géoinformation, avec le concours des entités concernées de l'ACV, vise à assurer une gestion efficiente du patrimoine des géodonnées de l'État, dans un objectif de maîtrise financière et technique. Elle promeut également la production de géodonnées fiables et de qualité accrue, ainsi que le développement des outils de diffusion à destination des usagers.

La conseillère d'État, Christelle Luisier Brodard lors de son discours inaugural au Forum vaudois du logement.



Sport

Concept et contre-projet

Le Service de l'éducation physique et du sport (SEPS) a ouvert deux grands chantiers en 2023 : la rédaction du premier Concept cantonal du sport, un document qui doit fixer les grandes orientations de la politique sportive cantonale pour les 10 à 15 années à venir, et la préparation du contre-projet du Conseil d'État à l'initiative populaire « Pour une politique sportive vaudoise ambitieuse ! ». Ces deux projets seront présentés au cours du premier semestre 2024.

Lausanne Capitale Olympique

Depuis plus de vingt ans, le Canton de Vaud et la Ville de Lausanne œuvrent ensemble à faire rayonner le statut de Capitale Olympique dans le monde du sport international. Afin de pérenniser cet ancrage, le Canton et la Ville ont créé une nouvelle instance au 1^{er} janvier 2023 : la fondation « Lausanne Capitale Olympique ». Celle-ci a pour principales missions de proposer un véritable guichet unique, de développer la politique d'accueil des fédérations sportives internationales, de faciliter l'organisation de congrès et d'évènements sportifs internationaux, ainsi que de promouvoir l'héritage des Jeux olympiques de la Jeunesse Lausanne 2020.

Formations en gestion de club

Fort du succès des premières formations en gestion de club organisées précédemment (plus de 400 participantes et participants en huit modules), le SEPS a lancé en 2023 la deuxième session de formations pour membres de comité de clubs sportifs. L'objectif de ces formations est d'apporter une aide pratique et concrète aux problématiques que connaissent les comités dans la gestion du quotidien de leur club.

DEF

Département de l'enseignement et de la formation professionnelle

Frédéric Borloz
Conseiller d'État



École obligatoire et pédagogie spécialisée

Pour faire face à l'intensification de la crise migratoire, la Direction générale de l'enseignement obligatoire et de la pédagogie spécialisée (DGEO) a mené diverses actions afin de mieux prendre en charge les jeunes migrants et migrantes. Des ressources ont notamment été déployées pour faire face aux besoins de locaux et de personnel qualifié.

Pour les ressources humaines, un dispositif a été élaboré pour soutenir et écouter les besoins des professionnelles et professionnels des écoles qui seraient en détresse psychologique.

Quatre classes régionales de pédagogie spécialisée ont été ouvertes pour mieux prendre en charge les enfants porteurs d'un trouble du spectre de l'autisme. La nomination de trois coordinatrices et coordinateurs régionaux a également permis l'organisation de journées « Forum métiers », concrétisant la volonté de valoriser et développer l'approche du monde professionnel au sein des établissements.

Sur le plan des outils pédagogiques, l'année 2023 a été marquée par le lancement de la nouvelle Collection Français. Celle-ci offre aux cantons romands un socle commun pour l'enseignement et l'apprentissage du français en mettant en valeur les richesses patrimoniales et culturelles de Suisse romande. Déjà disponible pour les années 1, 2 et 5P, elle couvrira à terme tous les niveaux obligatoires. Les écoles vaudoises ont aussi participé activement à la première Semaine nationale de l'échange linguistique

mi-novembre avec, pour point d'orgue, l'annonce de la mise sur pied d'une 12^e année linguistique.

Enseignement gymnasial

Les nouvelles versions du Règlement et de l'Ordonnance sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale ont été adoptées en juin. Partant, les instances fédérales ont publié une seconde version du nouveau Plan d'études-cadres. Après consultation des entités concernées, le Département de l'enseignement et de la formation (DEF) a proposé quelques amendements concernant ce plan. Il salue toutefois la volonté d'harmonisation et ne s'oppose pas à une durée de cursus de 4 ans.

L'année 2023 a marqué le lancement de la deuxième phase du programme d'implémentation de l'éducation numérique au postobligatoire. Un Comité de pilotage a été constitué et des crédits ont été alloués conformément au projet approuvé par le Grand Conseil. Un sondage a notamment été réalisé auprès de 1300 enseignantes et enseignants. Sous l'angle des infrastructures, le projet de gymnase d'Échallens, qui doit accueillir 1100 jeunes dès la rentrée 2027, a été dévoilé. En attendant cette réalisation, le Grand Conseil a accepté un projet visant à louer des locaux à Crissier.

Formation professionnelle

Une série de projets en faveur de la formation professionnelle ont été mis en œuvre. Parmi eux, le lancement du projet « Relai entreprises » vise à faciliter

la relation entre les candidats et candidates à l'apprentissage et les entreprises formatrices. Un second projet nommé «Orientation en RAC 1» a été initié pour réduire le nombre d'élèves qui se retrouve en fin de scolarité dans des solutions non certifiantes. Plusieurs améliorations ont pu être mises en place afin de favoriser l'employabilité des adultes. L'accès à l'Unité de la certification professionnelle pour adultes a été simplifié. De nouvelles offres d'accompagnement en validation des acquis et de l'expérience ont aussi été élaborées dans les domaines de la santé, de la logistique et de l'informatique. Une collaboration a également été initiée avec l'École de la construction pour inclure les métiers du bâtiment. L'année a été marquée par la mise en service du programme de gestion informatisée scolaire pour la formation professionnelle (GIS-FP). Ce dernier permet à toutes les entités d'accéder à des applications modernes et évolutives. Sur le plan des infrastructures, les contours de la future école professionnelle de Payerne ont été dévoilés. Elle doit voir le jour en 2027 et pourra accueillir quelque 950 apprenties et apprentis.

Enseignement supérieur

Un premier train de mesures portant sur des aspects de promotion, de formation et de valorisation des métiers des soins (InvestPro) est défini en collaboration avec le DSAS afin de faire face à la pénurie de personnel soignant. Concernant la relève dans le secteur des ingénieures et ingénieurs, une étude des besoins des entreprises et des offres de forma-

tion dans les métiers du numérique a été menée et ses résultats dévoilés. Les Assises du secteur social parapublic vaudois ont permis de communiquer sur la revalorisation salariale, les conditions de travail et la formation dans ce domaine.

Une nouvelle filière en enseignement est proposée par la HEP Vaud. Elle permet de suivre une formation Bachelor dans quatre disciplines, puis de suivre le Master pour l'enseignement au secondaire I. Les plans stratégiques pluriannuels (2022-2027) de l'UNIL et de la HEP Vaud ont été adoptés. Le soutien de la Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES) aux relations internationales a pu reprendre pleinement en 2023. Quant au Conseil d'État, il déplore le cadre financier étriqué fixé par le Conseil fédéral pour la Formation, la Recherche et l'Innovation et les taux de croissance en trompe-l'œil.

Plusieurs nominations et désignations au sein des hautes écoles ont eu lieu en 2023: Ana Maria Nogareda en tant que directrice générale de la HEIG-VD, le mandat de la directrice générale de l'HEMU Noémie Robidas a été renouvelé, tout comme celui du directeur de l'ECAL, Alexis Georgacopoulos. Côté projets d'infrastructures, quatre objets ont été adoptés par le Conseil d'État: pour la station de pompage de l'UNIL, l'Amphipôle de l'UNIL, le Campus Santé à Chavannes-près-Renens et l'Unithèque dans le cadre de la réalisation de son extension et de sa modernisation. Un crédit d'ouvrage pour la réalisation d'une nouvelle centrale de chauffe à Dorigny a été adopté par le Grand Conseil.



La classe d'option spécifique italien de 10^e année de l'Établissement primaire et secondaire Le Mont-sur-Lausanne est l'une des lauréates du concours «C'est quoi pour toi un échange?», réalisé dans le cadre de la Semaine nationale de l'échange.

DJES

**Département de la jeunesse,
de l'environnement et de la sécurité**

**Vassilis Venizelos
Conseiller d'État**



2023 est la première année complète d'activité du Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité (DJES) dans sa nouvelle composition depuis le changement de législature. En phase avec les priorités de sa feuille de route 2022-2027, le département a ainsi déployé son action et de nombreuses mesures, au service d'un même objectif commun malgré sa diversité : la mission protectrice de l'État.

Environnement et énergie

La transition énergétique est l'une des priorités de la législature. Ainsi, le DJES a mis en consultation un avant-projet ambitieux de nouvelle loi cantonale sur l'énergie pour assainir les bâtiments, développer les énergies locales et renouvelables et réduire le recours aux agents fossiles.

Dans la foulée, la Direction générale de l'environnement (DGE) a poursuivi son programme d'aides financières avec plus de 63 millions de francs octroyés pour des travaux d'isolation thermique et l'installation d'énergies renouvelables. Quant au développement de l'infrastructure de recharge électrique, le programme de subventions a déjà permis d'équiper électriquement près de 15 000 places de parc et d'installer 4 500 bornes de recharge.

2023 a également vu la mise en service historique des six premières éoliennes sur sol vaudois à Sainte-Croix, après 25 ans d'efforts pour accompagner tous les partenaires.

D'autres projets de la DGE ont avancé : restauration de marais et de zones d'importance nationale, surveillance des polluants persistants (PFAS), élaboration du Plan d'action Sols ou encore la mise en œuvre du plan climat au niveau de la politique forestière.

Enfin, face à la sécheresse de l'été et aux intempéries de l'automne, la DGE a fourni son expertise pour analyser les débits et niveaux des lacs et déterminer les interventions urgentes pour contenir les débordements ou détecter les glissements de terrain.

Protection, prévention, participation

Dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse, la révision de la Loi sur le soutien aux activités de jeunesse (LSAJ) a été adoptée par le Grand Conseil. Visant à faire des jeunes de véritables partenaires de l'État, elle instaure notamment la possibilité de les consulter sur tout projet de loi ou de décret, en passant par la Commission des jeunes ou d'autres moyens.

Vu la croissance démographique et l'augmentation des situations à suivre, la Direction générale de l'enfance et de la jeunesse (DGEJ) a poursuivi la réorganisation des offices régionaux de protection des mineurs (ORPM), avec l'ouverture d'un 5^e office offrant un service de proximité dans la Couronne et le Gros-de-Vaud. Quant au projet de consensus parental pour des solutions à l'amiable en cas de séparation des parents, il a pu être lancé dans l'Est vaudois en collaboration avec l'Ordre judiciaire.

Dans le domaine socio-éducatif, 2023 a souligné les difficultés de recrutement et la pénurie de personnel, en particulier dans les foyers d'hébergement. Des mesures urgentes ont été prises telles que la décision du Conseil d'État de revaloriser les salaires dans le secteur social parapublic à hauteur de 15 millions de francs. De même, en lien avec le Département de la Santé et de l'action sociale et le Département de l'enseignement et de la formation, le DJES a contribué à la tenue d'assises du secteur, permettant l'élaboration d'une feuille de route pour améliorer les conditions de travail dans les institutions subventionnées par l'État. Dans ce contexte, la DGEJ a aussi lancé une nouvelle campagne de recrutement de familles d'accueil.

Quant au Service des curatelles et tutelles professionnelles (SCTP), il a connu une croissance de 417 mandats dans la protection de l'adulte. Un nombre total de 5670 mandats au 31 décembre 2023, ce qui correspond à une augmentation de 7,9 %. Le nombre de mandats augmente aussi de 167 dans le domaine de la protection de l'enfant. Un total de 886 mandats au 31 décembre 2023 en lien avec la prise en charge des mineurs non accompagnés (MNA).

Sécurité et protection de la population

Dans le domaine pénitentiaire, le Service pénitentiaire (SPEN) s'est doté d'une nouvelle organisation et d'une nouvelle stratégie de réinsertion pour mieux préparer la sortie et lutter contre la récidive. Dans ce cadre, de nouvelles prestations de formation et d'acquisition de compétences socio-professionnelles sont déployées, ainsi que des mesures visant à réduire la fracture numérique pour les personnes détenues ou développer la justice restaurative.

Quant aux infrastructures pénitentiaires, la future prison des Grands Marais a connu une étape importante avec la validation, par le Conseil d'État, d'un nouveau calendrier de réalisation en une seule étape, rendant possible une mise en service progressive du site dès 2031. De même, le plan d'affectation cantonal du futur Pôle pénitentiaire du Nord vaudois (PAC PPNV) a été mis à l'enquête.

Lors de l'année écoulée, les ressources du dispositif policier vaudois, en collaboration avec ses partenaires, ont été déployées pour garantir la sécurité lors d'évènements majeurs tels que la commémoration du 100^e anniversaire du Traité de Lausanne, la visite du Président de la République française M. Macron, ou d'importantes rencontres spor-

tives (MERCATO) avec désormais cinq clubs de football et de hockey sur glace actifs dans les ligues supérieures.

Quant au projet ECAVENIR, il a connu une étape clé avec le regroupement des quatre centrales vaudoises d'urgence (144, 117, 118, médecins de garde) dans les locaux administratifs de l'ECA à Lausanne, que le Poste de commandement des opérations (PCO) de l'EMCC rejoindra en 2024. Avec la gestion coordonnée du trafic, un tel regroupement est unique en Suisse et contribue à renforcer la sécurité de la population et de nos infrastructures critiques.



Décembre 2023 a vu le regroupement des quatre centrales vaudoises d'urgence (144, 117, 118, médecins de garde) dans les locaux administratifs de l'ECA à Lausanne.

De son côté, le SSCM a continué la rénovation des postes de commandements régionaux (PCR) – qui font partie des ouvrages obligatoires de protection de la population – et la mise en place des points de rencontre d'urgence (PRU) en cas de catastrophe ou de situation d'urgence.

L'engagement de l'EMCC a par ailleurs été déterminant pour la préparation des différents partenaires et la gestion du risque de pénurie énergétique (INOPIA) tout comme pour faire face aux intempéries et crues en fin d'année (DILUVIO, UMBRELLA).

Enfin, la Protection civile vaudoise (PCi) a repris un rythme d'activité normal après trois ans d'une rare intensité liée à la pandémie puis aux conséquences de la guerre en Ukraine.

DSAS

Département de la santé et de l'action sociale

Rebecca Ruiz
Conseillère d'État



Social

Dans le secteur social, le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) a agi à plusieurs niveaux, notamment pour soutenir les seniors. Il a élaboré un programme, Vieillir 2030, pour permettre à chacun de vieillir dans les meilleures conditions et selon ses choix. Le DSAS a convié des professionnels des domaines de la santé et du social, des experts académiques, des représentants des communes ainsi que des seniors à participer aux travaux. L'année 2023 a marqué la fin de la phase de projet, avant le déploiement de cette politique.

Autre avancée en faveur des seniors, l'adoption par le Grand Conseil du projet de modification de la Loi sur l'aide aux personnes recourant à l'action médico-sociale (LAPRAMS). Cette évolution du cadre légal permettra d'offrir 1500 logements protégés supplémentaires d'ici 2030.

Avec l'évolution démographique, outre le vieillissement de la population déjà précédemment évoqué, on observe une augmentation du nombre de personnes affectées par une problématique en santé mentale, avec pour effet un besoin accru de places en établissements médico-sociaux (EMS) et en établissements psychosociaux médicalisés (EPSM). Le Conseil d'État a décidé d'accélérer la création et la rénovation des lits entre 2022 et 2027. Ces développements sont planifiés dans le cadre du nouveau programme d'investissements de modernisation des établissements médico-sociaux et psycho-sociaux médicalisés (PIMEMS) 2022-2027.

Pour offrir des prestations de qualité, il faut des professionnels. Le Canton a ainsi soutenu l'organisation des premières Assises de la Convention collective de travail du secteur social parapublic vaudois (CCT-Social) par les partenaires signataires de cette CCT. L'état des lieux dressé par les organisations syndicales et patronales du secteur social parapublic vaudois a permis d'identifier des besoins concernant la formation, les conditions de travail et la rémunération. Le Conseil d'État a prévu au budget 2024 un montant de 15 millions de francs afin de financer une première étape visant à rapprocher les salaires du secteur parapublic vaudois de ceux pratiqués dans le secteur public ou dans les autres cantons romands.

L'ensemble du dispositif social a besoin d'être clarifié pour être plus accessible et plus dynamique. Le



Vieillir 2030, une politique pour permettre à toutes et tous de vieillir dans les meilleures conditions.

DSAS a donc lancé l'appel à projets « Vaud pour vous », à l'intention des acteurs du monde socio-sanitaire. À terme, l'ambition est de permettre à tous les habitants du canton qui en ont besoin d'être accompagnés, sans condition ni contrainte administrative lorsqu'ils rencontrent des difficultés, momentanées ou durables.

Enfin, le Grand Conseil a approuvé, à l'automne 2023, l'extension du périmètre du Comité de révision des mesures de contrainte (COREV) aux structures d'accueil de jour et de logement protégés, dans le cadre d'une nouvelle directive d'application. Cet organe a pour mission de recenser toutes les mesures de contrainte appliquées aux personnes adultes en situation de handicap accompagnées par les établissements socio-éducatifs (ESE) du canton de Vaud.

Santé

La planification hospitalière, datant de 2011, a été entièrement refondée, selon la mission confiée par la Loi sur l'assurance maladie (LAMal) au Conseil d'État, et est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2024. Elle établit la nouvelle liste cantonale des établissements hospitaliers habilités à facturer à charge de l'assurance obligatoire des soins dans le domaine des soins somatiques aigus.

Pour lutter contre la pénurie de professionnels des soins infirmiers qui se profile, une démarche globale nommée « Programme cantonal InvestPro » est en cours. Elle constitue la réponse du Canton à l'initiative pour des soins infirmiers forts et traite en particulier du soutien à la formation et de l'amélioration des conditions de travail. Le Conseil d'État a décidé d'allouer en février 2024 90 millions de francs sur 4 ans à ce programme, qui doit encore être validé par le Grand Conseil. En complément, le DSAS, avec le soutien de ses partenaires, a mis sur pied la première Journée vaudoise des infirmières et infirmiers.

Dans le domaine de l'offre médicale, une nouvelle version de la limitation fédérale de l'admission des médecins à pratiquer à la charge de l'assurance maladie (AOS) est entrée en vigueur en 2021. Se fondant sur les travaux d'analyse des réalités du terrain et des besoins de la population, menés par le DSAS en collaboration avec la SVM, le Conseil d'État a décidé dans un premier temps de ne pas limiter le nombre de médecins dans les domaines de la médecine de premier recours. Dans un deuxième temps, il a décidé de limiter la neurochirurgie dès

le 1^{er} juillet 2023. L'examen des spécialités qui n'ont pas encore été analysées se poursuit.

Dans le secteur hospitalier, plusieurs développements sont à relever.

Ainsi, après huit ans de travaux, l'hôpital de Cery a inauguré sa nouvelle aile en septembre 2023, le dotant d'une capacité de 168 lits au total.

Le CHUV a repris les consultations d'urgences d'Unisanté au 1^{er} novembre 2023. Par ailleurs, le Conseil d'État a décidé en avril 2023 du rattachement des deux centrales actuellement gérées par la Fondation Urgences Santé (FUS) à deux entités distinctes. La Centrale téléphonique des médecins de garde (CTMG) sera rattachée à Unisanté et à la Centrale d'appels sanitaires d'urgence (CASU) 144 au CHUV. Dès septembre 2023, les deux centrales ont rejoint les locaux d'ECAvenir.

Enfin, concernant la gouvernance du CHUV, le Grand Conseil a validé la composition du Conseil stratégique du CHUV proposée par le Conseil d'État, en octobre 2023. Ce nouvel organe entrera en fonction début 2024.

Aspect essentiel du rétablissement d'un patient, les soins de réhabilitation du CHUV bénéficieront du programme ERAS® (Enhanced Recovery After Surgery). Ce protocole permet notamment de réduire les complications postopératoires, la durée d'hospitalisation et les coûts qui en découlent. Son application au CHUV, déjà en vigueur dans plusieurs services, sera étendue à quatre nouvelles spécialités.

La recherche médicale, quant à elle, a été marquée par deux découvertes majeures du centre de recherche et d'innovation en neurosciences et en neurochirurgie – NeuroRestore, issu de la collaboration entre le CHUV, l'UNIL et l'EPFL. La première a permis à un patient paraplégique de retrouver la capacité à marcher grâce à une neuroprothèse lui permettant de transformer ses pensées en actions. La seconde a bénéficié à un patient atteint de la maladie de Parkinson, qui a pu récupérer une démarche stable et sans chute.

L'inauguration du Centre de Recherche NeuroRehab, en novembre 2023, est également une étape clé dans la création du futur Service universitaire de Neuro-réhabilitation (SUN) destiné à répondre aux défis actuels et futurs dans la prise en charge cantonale en neuroréhabilitation.

DEIEP

Département de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et du patrimoine

Isabelle Moret
Conseillère d'État



Durant l'année 2023, le Département de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et du patrimoine (DEIEP) a axé ses priorités politiques sur trois grands axes pour renforcer le développement et la durabilité du canton de Vaud.

Le premier axe lié à l'économie vise à créer des conditions-cadres adaptées, en renforçant l'attractivité du canton à travers sa promotion économique, le soutien à l'innovation, le développement des pôles d'excellence et des zones d'activité, ainsi que la flexibilité du marché du travail face à la pénurie de main-d'œuvre. Des mesures de reconversion professionnelle, l'employabilité et l'activité professionnelle des seniors sont également prioritaires.

Le deuxième axe place la durabilité au cœur de l'activité départementale, avec un accent sur l'économie durable, l'autonomie énergétique des bâtiments publics, l'assainissement des constructions existantes et la promotion de nouvelles constructions exemplaires en matière de durabilité.

Le troisième axe met en avant une politique d'asile intégrante, combinant la défense des intérêts du canton, la gestion des coûts et l'intégration des migrants sur le marché du travail. La mise en œuvre de cette politique inclut des initiatives telles que les cours de français pour favoriser l'apprentissage de la langue et la collaboration avec les principaux acteurs économiques vaudois.

Ces axes stratégiques reflètent l'engagement du Canton de Vaud à répondre aux défis actuels tout en posant les fondements d'un avenir durable et prospère.

L'année 2023 a été marquée par des avancées significatives dans divers domaines au sein du Canton, reflétant son engagement soutenu en faveur du progrès économique, de l'égalité des chances, de la préservation du patrimoine bâti et de la solidarité envers les personnes en situation de migration.

Économie durable et tourisme 4 saisons

Le Canton de Vaud a poursuivi son engagement en faveur de l'économie durable en adoptant des mesures significatives. Le crédit au développement durable du tourisme régional d'un montant de 50 millions de francs vise à soutenir le développement d'infrastructures touristiques durables, réduisant ainsi les effets de saisonnalité. Parallèlement, le fonds de soutien à l'économie durable a encouragé de nombreux projets et collaborations, favorisant la transition des entreprises vers une durabilité accrue.

Égalité et lutte contre les violences

Le Canton a pris des mesures pour promouvoir l'égalité et lutter contre les violences. Des efforts ont été déployés pour garantir l'égalité salariale, prévenir les violences sexospécifiques et sensibiliser à l'égalité dès le jeune âge. Des contrôles de l'égalité salariale, des campagnes de sensibilisation

et des initiatives éducatives ont été lancés, démontrant l'engagement ferme du Canton envers ces valeurs fondamentales.

Approvisionnement, construction et patrimoine

Des progrès significatifs ont été réalisés dans la gestion et la préservation du patrimoine du canton. Des chantiers de rénovation et d'assainissement ont été entrepris, mettant l'accent sur la durabilité et la préservation historique. Des projets innovants ont été lancés pour favoriser l'utilisation des énergies renouvelables dans les bâtiments publics, reflétant ainsi l'engagement en faveur de l'environnement et de la durabilité.

Asile et intégration

Le Canton a fait face à une responsabilité croissante en matière d'asile, avec une très forte augmentation du nombre de demandeurs et en particulier des personnes mineures non accompagnées. De nombreuses structures d'accueil ont été ouvertes par l'Établissement vaudois d'accueil

des migrants (EVAM) lequel s'est vu contraint de doubler ses effectifs. À noter que toute personne migrante accueillie sur le sol vaudois a pu bénéficier d'une prise en charge adaptée, ce qui témoigne de la solidarité et de la tradition d'accueil du Canton envers les personnes en situation de migration. Parallèlement, des efforts ont été déployés pour favoriser l'intégration des migrants sur le marché du travail.

Emploi et insertion

Dans un contexte favorable en matière de taux de chômage approchant les plus bas historiquement, la Direction générale de l'emploi et du marché du travail a poursuivi sa transformation en 2023, mettant en place des initiatives pour favoriser l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi, notamment les plus vulnérables, ce qui atteste de l'engagement du Canton envers l'inclusion et la diversité. En parallèle, des actions ont été entreprises sous forme de projet pilote pour faciliter l'autonomie financière et le maintien des compétences des Ukrainiens présent dans le canton de Vaud.



Mathias Paquier, responsable économie durable, Service de la promotion de l'économie et de l'innovation et Isabelle Moret, cheffe du Département de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et du patrimoine, présentent le bilan de la première année du fonds de soutien à l'économie durable.

DCIRH

Département de la culture,
des infrastructures
et des ressources humaines

Nuria Gorrite
Conseillère d'État



L'année 2023 a été marquée par l'absence temporaire de la cheffe de département durant le dernier trimestre pour raisons de santé. Durant cette période, le secrétariat général s'est réorganisé pour assurer la continuité avec le chef de département suppléant, en coordination avec les services.

Le rail au cœur de la politique multimodale de mobilité

En 2023, l'État a poursuivi le développement d'une politique de mobilité multimodale, afin d'offrir des alternatives de transport plus durables sur l'ensemble du territoire vaudois. Le Canton a finalisé l'élaboration de sa stratégie ferroviaire – Vision 2050. Elle expose une vision cohérente du développement du rail sur l'ensemble du territoire cantonal à l'horizon 2050, dans le but de doubler la part modale du rail et de garantir des liaisons performantes avec le reste de la Suisse et les pays voisins. La réduction du temps de parcours entre Lausanne et Berne, l'augmentation des capacités sur les axes Lausanne-Genève – avec la création d'une nouvelle ligne – et sur ceux du Pied-du-Jura et du Simplon ou encore la mise en œuvre de cadences à 30 minutes sur l'ensemble du réseau régional vaudois font partie des besoins identifiés, qui nécessiteront la réalisation d'infrastructures supplémentaires. Les axes et actions définis dans cette stratégie permettront au Conseil d'État de défendre ses projets dans le cadre des futurs programmes de développement stratégique de l'offre ferroviaire conduits par la Confédération, en étroite

collaboration avec les cantons de Suisse occidentale et la députation vaudoise aux Chambres fédérales.

Le Canton a salué les annonces du Conseil fédéral qui a recommandé aux Chambres fédérales la réalisation d'un nouveau tronçon ferroviaire en tunnel à double voie entre Morges et Perroy. Cette première étape d'une future nouvelle ligne entre Lausanne et Genève avait été évoquée lors d'une rencontre à Lausanne avec le conseiller fédéral en charge des transports. À cette occasion, le Canton a aussi demandé le lancement d'une étude préliminaire pour l'extension souterraine de la gare de Lausanne.

L'État et la Ville de Lausanne ont pris acte du nouveau calendrier annoncé au printemps par les CFF et l'Office fédéral des transports concernant le chantier actuel de modernisation de la gare de Lausanne. Les autorités vaudoises et lausannoises ont demandé des garanties pour assurer le fonctionnement du nœud ferroviaire de Lausanne durant les travaux.

Le Canton – avec ses partenaires de la Ville de Lausanne et des Transports publics de la région lausannoise – a ouvert une démarche d'optimisation du programme de développement des métros m2 et m3. Il s'agit de garantir la réalisation du projet dans les meilleurs délais et aux meilleurs coûts, indépendamment du chantier de la gare de Lausanne. Les résultats sont attendus pour le premier semestre 2024. Sous l'égide de la Conférence des transports de Suisse occidentale (CTSO), le Canton s'est mobilisé pour élaborer une alternative au premier projet d'ho-

raire 2025 proposé par les CFF en 2022. Le Canton s'est fortement engagé afin d'offrir des améliorations pour le plus grand nombre de personnes. Il continue de s'investir, avec la CTSO et l'Alliance des villes suisses, pour compenser les péjorations sur la ligne du Pied-du-Jura et obtenir des garanties des CFF.

Le travail de révision de la Loi cantonale sur les routes, en parallèle au travail d'élaboration de la stratégie cantonale de mobilité, est en cours. Le projet vise à ancrer dans les bases légales vaudoises la notion de mobilité, pour favoriser un partage équitable de l'espace entre les utilisatrices et les utilisateurs, en tenant compte des particularités du territoire cantonal. Il s'agit également de se doter d'une vision directrice d'une mobilité multimodale et durable.

Automobiles

La révision de la loi sur la taxe des véhicules automobiles et des bateaux a abouti le 21 mars 2023 avec son adoption par le Grand Conseil. En octobre, le Conseil d'État a adopté son règlement d'application. Il fixe notamment des rabais et majorations liées aux émissions de CO₂ des voitures automobiles légères. L'État vise une réduction de ces émissions d'au moins 20 % d'ici à 2031.

Culture et institutions patrimoniales

Le Canton a lancé les travaux d'élaboration des lignes directrices de sa politique culturelle. L'État a rencontré les organisations des différents secteurs artistiques pour échanger sur leurs besoins. Les lignes directrices préciseront les priorités et

les actions, en fonction des évolutions artistiques et sociétales, ainsi que celles des publics.

L'État a poursuivi sa politique de regroupement des musées cantonaux en pôles forts et attractifs. Après Plateforme 10, le Muséum cantonal des sciences naturelles a vu le jour, réunissant les Musées cantonaux de géologie, zoologie et botanique. Cette institution multisite est, avec une collection de près de 7 millions d'objets, la troisième plus importante de ce type en Suisse.

Numérique

Le Conseil d'État et les communes ont signé une convention dans le but d'assurer la mise en œuvre d'une force d'intervention cantonale pour aider les communes et les associations intercommunales à mieux prévenir, résister et répondre aux cyberattaques.

En matière de souveraineté numérique, Vaud et les cantons latins ont convenu de renforcer leur partenariat. Ils ont signifié à la Confédération leur souhait de participer activement à la mise en œuvre de la solution Cloud actuellement à l'étude au niveau fédéral.

Ressources humaines

Le Canton œuvre à la mise en place de plans de mobilité au sein de l'administration. Avec une sélection de sites pilotes, il travaille à l'identification des mesures les plus efficaces pour réduire les émissions des gaz à effet de serre liées à la mobilité professionnelle et pendulaire.



Rencontre à Lausanne entre le conseiller fédéral Albert Rösti et la conseillère d'État Nuria Gorrite, autour des enjeux ferroviaires.

DFA

Département des finances et de l'agriculture

Valérie Dittli
Conseillère d'État



L'année 2023 a été marquée par l'élaboration et la mise en œuvre de la réduction de 3,5 % de l'impôt cantonal sur le revenu des personnes physiques à partir de 2024. Cette mesure, qui représente une baisse de 105 millions de francs de la charge fiscale, est destinée à soutenir le pouvoir d'achat de la population dans un contexte de renchérissement marqué. Elle répond à la volonté du Conseil d'État d'alléger de quelque 270 millions la fiscalité des contribuables physiques avant la fin de la législature, pour autant que la situation financière de l'État le permette.

L'assemblée annuelle de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances s'est tenue à Lausanne les 25 et 26 mai 2023. Cette assemblée a donné aux cantons l'occasion d'échanger sur les sujets d'actualité en lien avec les finances publiques et la fiscalité. La conseillère fédérale Karin Keller-Sutter et le président de la BNS Thomas Jordan ont participé à une partie des discussions.

Le Conseil d'État a transmis au Grand Conseil un projet de décret lui accordant un crédit-cadre de 40 millions pour les subventions cantonales en faveur d'entreprises d'améliorations foncières pour les années 2023 à 2025. Ce montant a intégré pour la première fois la viticulture, conformément au plan de relance vitivinicole, et les mesures structurelles du volet agricole du plan climat. Ce crédit-cadre vise à développer la robustesse et l'autonomie du système agricole et alimentaire vaudois.

Comptes et budget

Présentés en avril 2023 par la cheffe du département, les comptes 2022 de l'État se sont soldés par un excédent net de 1 million. Le résultat a intégré des écritures de bouclage et de préfinancement à hauteur de 493 millions. Il a absorbé également l'ensemble des dépenses liées à la pandémie, au conflit en Ukraine et aux mesures d'urgence énergétique pour un montant net de 113 millions. Quant aux résultats des comptes 2023, ils sont détaillés en pages 25 et suivantes.

Le budget pour l'exercice 2024 vise principalement à maintenir la stabilité et préserver les équilibres. Outre la baisse de la fiscalité des personnes physiques, le Conseil d'État a prévu le maintien voire la consolidation de prestations existantes. Le budget 2024 a été adopté par le Grand Conseil avec un déficit projeté de 249 millions.

Fiscalité

La Direction générale de la fiscalité (DGF) fait de l'orientation des usagers l'une de ses priorités. Elle a ainsi mis en œuvre de nombreuses démarches (sessions d'aide, campagne de sensibilisation, événement avec la population, etc.) qui s'inscrivent dans une volonté de renforcer cette proximité avec les différents publics concernés. Elle tend aussi à simplifier au maximum ses documents et ses prestations dans un esprit d'économie de papier, à l'image de l'introduction de l'éco-facture.

La DGF a accueilli la 105^e assemblée annuelle de la Conférence suisse des impôts. À cette occasion, la direction a tout mis en œuvre pour favoriser l'économie locale dans un esprit de durabilité.

La DGF a lancé en interne un projet précurseur de «job sharing» qui s'inscrit dans la volonté de demeurer un employeur attractif en promouvant notamment la formation, la mobilité, le télétravail et les espaces collaboratifs.

Analyse et gestion financières

Comme chaque année, le Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI) a conduit en 2023 les processus institutionnels de bouclage des comptes et d'élaboration du budget, du plan des investissements et de la mise à jour de la planification financière.

Le Grand Conseil avait adopté en 2022 un crédit d'investissement concernant la migration de l'actuelle plateforme SAP (système d'information financier de l'État). Au terme des travaux préparatoires, le projet a été lancé en 2023 et se poursuit en 2024.

Agriculture, viticulture et affaires vétérinaires

La mise en œuvre de la politique agricole fédérale PA23 a généré une augmentation des contributions versées aux agriculteurs vaudois. En réponse aux demandes des milieux agricoles et des cantons, la Confédération a adapté d'une part les montants des contributions en cours d'année, et diminué d'autre part certaines conditions à respecter. Dès lors, la Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des améliorations foncières a mis en place une seconde campagne d'inscription des exploitations, portant ainsi le montant total des contributions à 317 millions, soit 23 millions de plus que l'année précédente.

La grippe aviaire, par la souche de virus H5N1, a refait son apparition sur le territoire vaudois. Fin février, la Direction des affaires vétérinaires et de l'inspecteurat a ordonné des mesures spécifiques dans un centre de soins pour oiseaux de La Côte. Dès le mois de juillet, de nouvelles mesures de protection ont dû être prises sur les rives du lac de Morat. L'autorité vaudoise a maintenu une veille épidémiologique et renforcé son dispositif d'intervention rapide en cas d'apparition d'un foyer dans la population de volailles domestiques.

Durabilité et climat

L'année 2023 a vu la constitution du nouvel Office cantonal de la durabilité et du climat (OCDC). Initialement rattachée au DITS puis transférée au Secrétaire général du DFA, l'entité est le résultat de la fusion



La cheffe du DFA V. Dittli accompagnée d'enfants et de la directrice générale de la fiscalité M. Kellenberger pour planter un chêne symbole de l'engagement de la DGF en faveur des générations futures.

entre le Bureau de la durabilité et l'Unité du Plan climat. L'office a pour missions d'assurer la coordination transversale et l'appui au pilotage du Conseil d'État, de fournir aux services une expertise, et d'accompagner les partenaires de l'État dans leurs démarches.

Dans ce cadre, l'OCDC a travaillé notamment à l'élaboration du nouveau Plan climat prévu pour 2024, en étroite collaboration avec les services. Une série de 20 mesures emblématiques ont déjà été présentées. Réparties entre les sept départements pour un montant total de 209 millions, ces mesures seront ensuite soumises au Grand Conseil. Elles constituent les premiers jalons des renforcements annoncés pour la législature en matière de climat et de durabilité.

Statistique et prospective

En 2023, Statistique Vaud a publié huit numéros de Numerus portant sur les différents domaines d'action de l'État, comme les transports, la construction ou la situation socio-économique de la population vaudoise. Premier jalon de son virage numérique, cette publication est devenue gratuite, disponible sur le site vd.ch et diffusée par e-mail ainsi que via les réseaux sociaux.

Dans le cadre de sa mission prospective, l'entité a publié l'étude Transition énergétique dans le canton de Vaud à l'horizon 2050, accompagnée de vidéos de présentation, d'infographies ainsi que d'un numéro de Prospectif synthétisant ses principales conclusions. Cette étude a permis de nourrir les réflexions sur l'avant-projet de révision complète de la loi sur l'énergie, publié en août.



Ordre judiciaire vaudois

La Constitution cantonale garantit l'indépendance des tribunaux. Le Tribunal cantonal est l'autorité judiciaire supérieure du Canton; il dirige l'Ordre judiciaire vaudois, dont le rapport annuel 2023 est disponible sur le site internet de l'État de Vaud (www.vd.ch/ojv).

En 2023, l'Ordre judiciaire vaudois (OJV) a enregistré 59 000 nouveaux dossiers (contre 54 880 en 2022, soit +7,5 %), hors activités des offices des poursuites, des offices des faillites et de l'Office cantonal du registre du commerce. Un nombre d'affaires quelque peu inférieur ayant été traité durant la même période, le total des causes pendantes en fin d'année a connu une nouvelle hausse de 11,2 %, qui s'explique en grande partie par la complexification des affaires. L'évolution est toutefois variable selon les matières.

Sur le plan pénal, les tribunaux d'arrondissement, la Cour d'appel pénale, ainsi que le Tribunal des mesures de contrainte et le Juge d'application des peines ont connu une stabilité en 2023, voire une baisse des entrées, alors que le Tribunal des mineurs et la Chambre des recours pénale ont reçu un nombre supérieur de causes (respectivement +20,5 % et +3,8 %).

Sur le plan civil, la Chambre patrimoniale cantonale a enregistré une légère baisse de ses entrées de même que la Chambre des recours civile, la Cour civile et les affaires de successions dans les justices de paix. Toutes les autres instances civiles ont dû faire face à une augmentation parfois très conséquente du nombre d'entrées, soit en droit de la famille (+4,3 % dans les tribunaux d'arrondissement, +7,6 % devant la Cour d'appel civile), dans le domaine des curatelles (+8,8 % devant les justices de paix, +6,7 % en deuxième instance), dans les procédures pécuniaires (+10,7 % devant les justices de paix, +1,3 % devant les tribunaux d'arrondissement), en droit du travail (+24,9 % devant les tribunaux de prud'hommes, +21,2 % devant le Tripac), ainsi qu'en droit du bail (+39,3 %).

En matière de droit public, le Tribunal des mesures de contrainte a vu les procédures administratives en lien avec la détention de personnes étrangères aug-

menter à nouveau fortement (+44,5 %), mais toutes ont été traitées sans retard. La Cour de droit administratif et public, la Cour des assurances sociales et la Cour constitutionnelle ont globalement connu la stabilité.

En matière de poursuites et de faillites, l'augmentation est générale. Le nombre de poursuites introduites est supérieur de 8,8 % en 2023 par rapport à 2022, les réquisitions de continuer la poursuite ont augmenté de 3,3 %. Le nombre de faillites déclarées est 8,1 % plus élevé que l'année dernière, alors que le nombre de faillites liquidées a augmenté de 3,9 %. Devant les justices de paix, les procédures en matière de poursuites ont augmenté de 10 %, les expulsions et les exécutions forcées de 17,6 %. Enfin les affaires de poursuites et faillites ont augmenté de 20 % devant les tribunaux d'arrondissement et de 3 % devant la Cour des poursuites et faillites.

L'Office cantonal du registre du commerce a pour sa part connu une légère baisse des entrées.

Les magistrats et collaborateurs de l'OJV ont été fortement sollicités en 2023. Les forces supplémentaires allouées étaient indispensables et, après une période de formation et d'adaptation, ont apporté un concours bienvenu au fil du temps. Les efforts consentis ont permis de garder des délais de traitement remarquables dans la plupart des matières puisque, toutes matières confondues, près de 79 % des affaires ont été clôturées en moins de six mois. Malgré tout, les stocks augmentent inexorablement année après année et le découragement face à la masse constante de travail se fait sentir. Plusieurs projets d'envergure sont en cours de réalisation et devraient permettre, dans un avenir proche, d'optimiser la gestion et le traitement des causes soumises à la justice.

MP

Ministère public

Le Ministère public est l'autorité chargée de mener l'instruction pénale et de soutenir l'accusation. Il jouit d'une totale indépendance dans l'exercice de ses tâches légales. Son rapport annuel, adressé au Conseil supérieur de la magistrature, est disponible en ligne (www.vd.ch/mp).

Force est de constater que 2023 a été une année de profonds changements, dont certains se profilent sur le long terme. Elle a vu l'entrée en fonction du nouvel organe de direction du Ministère public (MP) consacré par la Loi sur le Ministère public, le Collège des procureurs, composé du Procureur général et des deux Procureurs généraux adjoints. Dans le même temps, le MP a vécu sa première année d'indépendance renforcée, découlant de la suppression de son rattachement administratif à l'un des sept départements constituant le pouvoir exécutif du canton. Cette nouvelle structure et cette indépendance ont nécessité d'importantes mesures de réorganisation internes, qui se poursuivront en 2024.

L'année passée sous revue aura aussi été marquée par l'entrée en fonction du Conseil de la magistrature, nouvelle autorité de surveillance administrative et disciplinaire du MP.

Forte progression des affaires en cours

Après avoir retrouvé un volume d'activité préparatoire en 2022, le nombre de dossiers ouverts par le Ministère public l'an dernier a continué de progresser, approchant la barre des 24 000 (23 877/+2,2 %). Dans le détail, si l'on exclut les transferts internes, le MP dénombre 20 528 nouvelles affaires (+3,51 %) et une hausse significative du nombre des dossiers en cours (9 412/+12,5 % en un an) au 31 décembre 2023. Cette dernière augmentation est le reflet de l'augmentation de la criminalité et de la complexité croissante des procédures.

Le nombre d'ordonnances de classement (2 380/+3,3 %) a légèrement progressé, tandis que celui des ordonnances pénales (12 120/+0,7 %) et de non-entrées en matière (2 493/+0,9 %) demeure stable. Les mises en accusation affichent un recul (1 623/-12,2 %).

S'agissant des durées, 83 % des enquêtes sont closes en moins de 12 mois (dont près de 65 % en moins de 6 mois).

Criminalité en hausse

Les domaines particulièrement concernés sont les vols ou brigandages, qui ont connu une véritable explosion (+30 %), les infractions contre l'intégrité sexuelle (+13,1 %), les infractions économiques (+7,5 %) et la circulation routière (+5,6 %). Au chapitre des diminutions, on peut relever les domaines de la pornographie (-21,6 %), des actes d'ordre sexuel avec les enfants (-19,6 %), les infractions en matière de stupéfiants (-6,2 %), les violences conjugales (-5,2 %), ainsi que les infractions à la Loi sur les étrangers et l'intégration (-2 %). Sont demeurées d'une certaine stabilité les infractions contre l'honneur (-0,5 %).

Comme partout en Suisse, la criminalité dans le canton augmente et la nature des infractions semble se durcir.

Création de trois pôles de compétences

Concernant la poursuite pénale, des efforts particuliers doivent être accordés à la lutte contre les violences domestiques, la criminalité économique et la criminalité informatique (cybercriminalité). À cet égard, des pôles de compétence dans les deux premiers domaines ont vu le jour en 2023 ; un troisième, consacré à la cybercriminalité, est quant à lui opérationnel depuis le mois d'avril 2024. Ces pôles de compétence ont notamment pour vocation d'assurer une formation poussée de leurs membres, un échange efficace des informations et des synergies étendues avec les partenaires du MP. Un bilan sera effectué après deux ans de fonctionnement.

Agenda 2030

Durabilité et climat : une accélération des actions de l'État

L'année 2023 a été marquée par la création de l'Office cantonal de la durabilité et du climat (OCDC) qui a pour mission de soutenir le Conseil d'État dans le cadre de la mise en œuvre des politiques de durabilité et de climat. L'OCDC a notamment travaillé sur l'élaboration d'un nouveau Plan climat vaudois 2024, composé d'une vingtaine de mesures emblématiques qui jalonnent les consolidations annoncées pour la législature 2022-2027 en matière de climat et de durabilité. Une de ces mesures, portée par l'OCDC, concerne le renforcement de l'accompagnement des communes par le biais des Plans énergie et climat communaux (PECC) ainsi que la création d'un kit complet permettant l'évaluation des projets communaux. La demande de crédit d'investissement nécessaire pour ce projet a été rédigée en 2023, en vue de son adoption par le Conseil d'État début 2024.

Un nouvel office pour faire face aux enjeux du Canton

Auparavant rattaché au Département des institutions, du territoire et du sport (DITS) puis transféré durant l'été 2023 au Secrétariat général du Département des finances et de l'agriculture (SG-DFA), l'OCDC est né de la fusion entre le Bureau de la durabilité (BuD) et l'Unité du Plan climat (UPCL). Cette fusion concrétise le renforcement nécessaire des synergies entre la politique de durabilité et la politique climatique. Ce nouvel office a désormais pour missions d'assurer la coordination transversale et l'appui au pilotage par le Conseil d'État des politiques de durabilité et de climat, de fournir une expertise aux services, et enfin, d'accompagner les partenaires de l'État, tels que les Communes et les organismes prestataires dans leurs démarches.

Toujours plus de Plans énergie et climat communaux (PECC)

La collaboration entre le Canton et les communes sur les questions de durabilité et de climat se renforce. L'année 2023 a notamment vu les premières mesures concrètes réalisées dans le cadre des PECC, avec plus de 40 communes ayant entamé la mise en œuvre de leur stratégie climatique. En tout, près de 80 communes ont désormais franchi le pas et choisi de s'engager dans la démarche PECC. À ce soutien financier du Canton, s'ajoutent des rencontres régulières, des ateliers et des formations organisés par l'OCDC.

Un guide pour l'évaluation de la durabilité des projets communaux

Qu'il s'agisse de la construction d'un bâtiment ou de la création d'une nouvelle base légale, chaque projet, quel qu'il soit, engendre un impact en matière de durabilité. Un mandat commun a été mené à bien par quatorze communes et l'OCDC sur la thématique de l'évaluation de la durabilité. Les acteurs impliqués dans ce projet ont élaboré les outils nécessaires à la mise en place d'une procédure complète (guide illustré ci-contre) pour son déploiement dans les administrations communales. Il convient de relever la fructueuse collaboration entre le Canton et les communes dans ce cadre.



Un nouveau Plan climat pour une politique climatique cantonale forte

En conformité avec son programme de législature et sa volonté d'accélérer la politique climatique cantonale, le Conseil d'État a précisé plusieurs axes de renforcement en 2023. Ceux-ci ayant également pour objectif de répondre aux nouvelles exigences légales ancrées, depuis les votations du 18 juin 2023, dans la Constitution vaudoise et dans la loi fédérale sur le climat et l'innovation.

L'actualisation du Plan climat vaudois en tant que document-cadre de la politique climatique a été annoncée par le Conseil d'État pour 2024 lors de la conférence de presse qui s'est tenue le 23 juin 2023. Ce nouveau Plan climat précisera les objectifs cantonaux et leur dispositif de suivi et intégrera un catalogue de mesures pour la période 2024-2027.

Une enveloppe de 209 millions de francs a été allouée pour financer une série de mesures, dites «emblématiques», du nouveau catalogue. De manière à garantir un passage à l'action rapide, le Conseil d'État a missionné les départements concernés par ces mesures emblématiques de préparer les demandes de crédit au Grand Conseil dans un délai d'une année, soit d'ici le printemps 2024. Cette enveloppe de 209 millions vient s'ajouter aux nombreux autres investissements en faveur de la durabilité et du climat dont l'engagement est déjà planifié pour la législature 2022-2027.

En parallèle à ces mesures d'investissements, le Conseil d'État entend agir pour renforcer les conditions-cadres permettant d'accélérer les efforts de décarbo-

nation, en cherchant le bon équilibre entre encouragement, sensibilisation et contrainte. Le gouvernement entend réviser en profondeur les lois cantonales sur l'énergie (LVLEne), les routes (LRou), l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) et la gestion des déchets (LGD). À ceci s'ajoute la refonte complète du plan directeur cantonal (PDCn) ainsi qu'une nouvelle loi-cadre pour la durabilité et le climat (LCDC). Ces projets se concrétiseront durant la législature 2022-2027.

L'ensemble des mesures contenues dans le Plan climat vaudois 2024 (PCV-24) visera à accélérer la dynamique de réduction des émissions de gaz à effet de serre, à renforcer les capacités d'adaptation et la résilience du territoire face aux changements climatiques et à conforter l'exemplarité du rôle de l'État. Pour agir à la hauteur des enjeux planétaires et placer la durabilité et la préservation du climat au cœur des politiques, les nouvelles mesures du PCV-24 se focaliseront notamment sur les domaines d'actions suivants: énergie et bâtiments, mobilité, santé publique, accompagnement au changement, milieu et ressources naturelles, agriculture et alimentation et enfin le rôle de l'État. Des actions telles que soutenir la rénovation durable dans les bâtiments communaux et les écoles, renforcer la réduction des émissions du système socio-sanitaire vaudois, développer des programmes de formation et d'insertion dans le domaine de la transition énergétique ou encore accompagner l'agriculture face aux changements climatiques sont autant de mesures concrètes qui permettront à terme d'atteindre les ambitions du Conseil d'État.



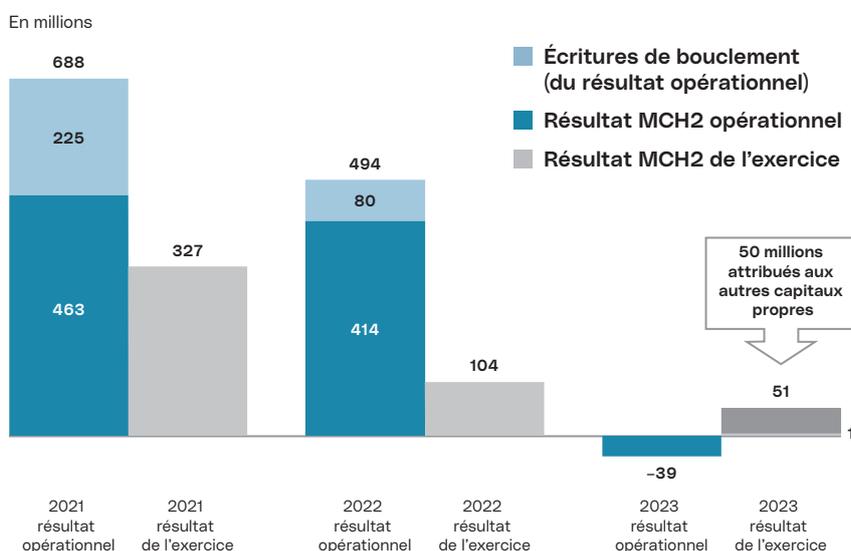
Comptes 2023

En bref

1. Comptes de résultats

1.1 Résultat de l'exercice et résultat opérationnel

L'État de Vaud boucle ses comptes 2023 sur **un résultat de l'exercice excédentaire de 51 millions de francs** avant attribution extraordinaire (50 millions au compte autres capitaux propres) et **un déficit opérationnel de 39 millions**. Le résultat opérationnel améliore toutefois la prévision budgétaire de 190 millions.



+51^{mio}

Résultat de l'exercice 2023 (avant attribution extraordinaire)

-39^{mio}

Résultat opérationnel 2023

1.2 Charges courantes

Avec un total brut de 11,484 milliards, les charges opérationnelles surpassent le budget 2023 de 404 millions (+3,6%). Plus de la moitié de cet écart provient des charges brutes hors budget relatives au conflit en Ukraine et à la crise énergétique (total 207 millions). L'effet net de ces mesures pour le canton s'élève à 90 millions.

L'augmentation des dépenses par rapport aux comptes 2022 atteint 520 millions, ce qui représente une progression de 4,7%, supérieure aux années précédentes. Les coûts des crises successives, la montée en puissance des engagements de l'État et les effets démographiques sont les causes majeures de cette croissance.

+4,7%

Charges opérationnelles 2023 par rapport à 2022

1.3 Revenus ordinaires et recettes d'impôts

Les revenus opérationnels de l'État atteignent 11,445 milliards, soit 66 millions de plus qu'aux comptes 2022 (+0,6 %). Cette progression résulte de la croissance des recettes d'impôts (+239 millions, +3,5 %), de l'augmentation des revenus fédéraux (dont l'IFD) et d'autres revenus non fiscaux (total +202 millions), contrebalancées par la non-distribution du bénéfice de la BNS (-375 millions, correspondant aux 6 tranches enregistrées en 2022).

Les recettes des personnes physiques (revenu et fortune) croissent de 129 millions (+2,8 %) après la stagnation des exercices précédents. Ce rebond indique notamment la résilience de l'activité économique du canton, que confirme l'augmentation des revenus des personnes morales (bénéfice et capital) dont la progression atteint 109 millions (+14,7 %). L'ensemble de ces recettes reste toutefois dépendant d'effets exceptionnels ou conjoncturels.



Revenus opérationnels
2023 par rapport à 2022



Recettes d'impôts 2023
par rapport à 2022
(60 % des revenus)

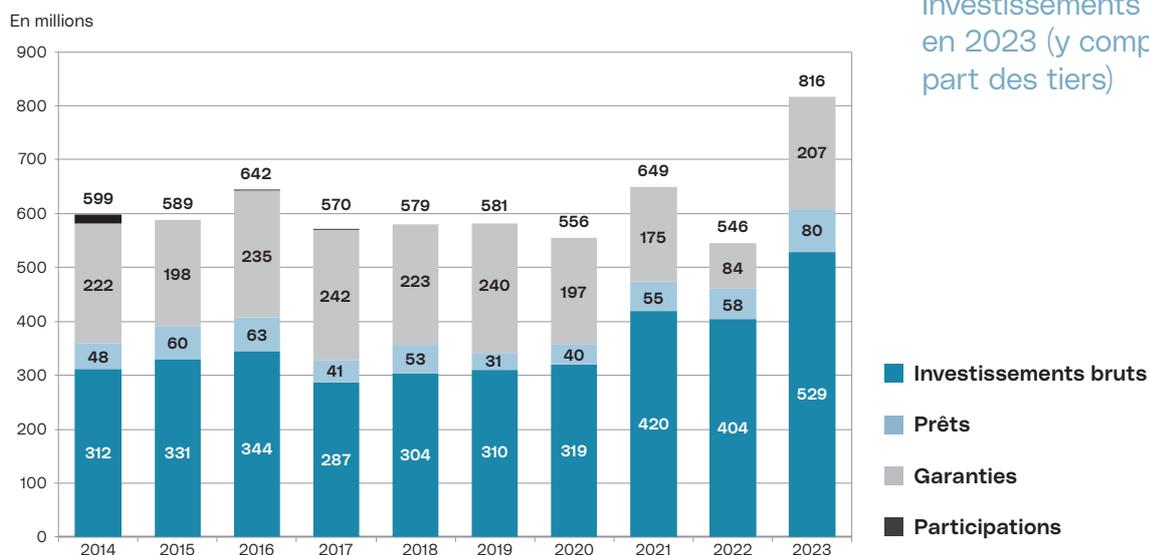
2. Investissements

Les investissements bruts (y compris la part des tiers) se montent à **529 millions en 2023**, nouvelle année record avec 125 millions de plus qu'en 2022.

S'ajoutent les nouveaux prêts de 80 millions et les garanties activées à hauteur de 207 millions, pour **un montant global de 816 millions investi dans l'économie du canton.**

529^{mios}

Investissements bruts en 2023 (y compris part des tiers)



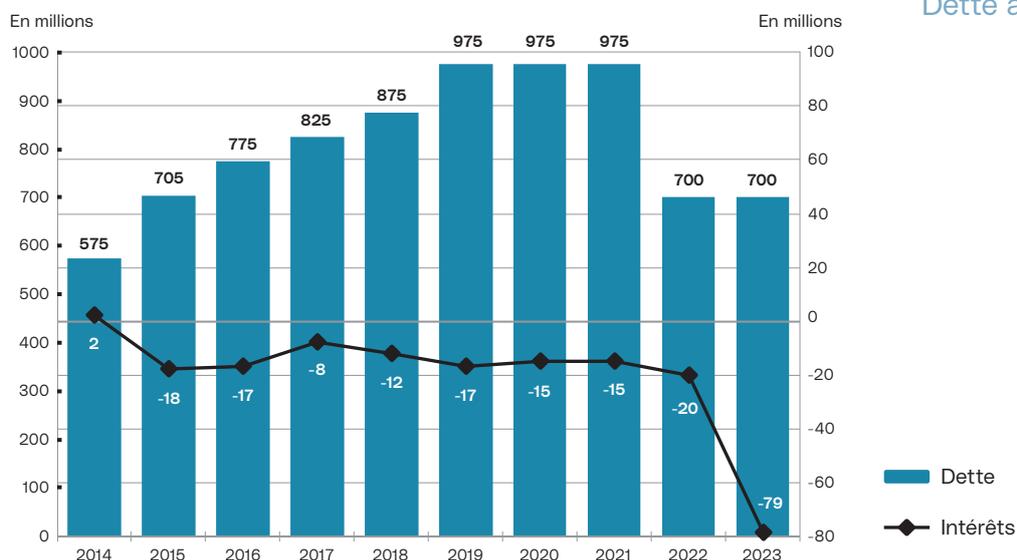
3. Dette et intérêts

À fin 2023, la dette de l'État s'élève à **700 millions**, niveau inchangé par rapport à 2022. Cette stabilité s'explique par des liquidités en suffisance pour ne pas recourir à l'emprunt.

La charge d'intérêts reste négative à **-79 millions**, en raison notamment des intérêts rémunérateurs sur les placements, les liquidités et les créances fiscales.

700^{mios}

Dette à la fin 2023



1. Chiffres clés et faits marquants

Les chiffres ressortant de la lecture des comptes 2023 sont les suivants :

	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
Charges totales	11 484	10 964	11 415	10 807	10 056	10 198	9 665	9 601	9 618	9 397
<i>dont écritures de bouclément</i>	-	80	225	-	135	432	155	201	363	478
Revenus totaux	11 445	11 378	11 878	11 074	10 484	10 356	10 151	9 825	9 847	9 519
Résultat opérationnel	-39	414	463	267	428	158	486	224	229	122
<i>Écritures de bouclément : préfin/autres cap. propres</i>	-	413	449	261	423	71	339	38	35	121
Résultat extraordinaire	40	-310	-136	-119	-373	28	-221	62	130	-41
<i>dont attribution résultat extraordinaire</i>	50	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	1	104	327	148	54	186	265	286	359	81
Revenus d'impôts	6 989	6 750	6 748	6 582	6 303	6 297	6 183	6 044	5 925	5 843
Charges financières	13	31	39	36	38	34	30	24	26	39
Amortissement du patrimoine administratif	234	197	459	120	173	381	269	421	244	252
Degré d'autofinancement	31,9%	179,8%	201,7%	209,4%	265,1%	248,6%	321,6%	222,2%	269%	160,4%
Total des emprunts (dette brute)	700	700	975	975	975	975	975	975	975	1 525
(+) Excédent/(-) Découvert au bilan	2 492	2 491	2 386	2 059	1 911	1 857	1 671	1 406	1 120	742

Budget/Compte opérationnel 2023

(En francs)	Charges	Revenus	Résultat
Budget voté	11 079 764 100	10 850 145 100	-229 619 000
Comptes	11 484 029 618	11 444 754 263	-39 275 355
Différence budget total/comptes	404 265 518	594 609 163	190 343 645
en% du budget total	3,6%	5,5%	

Résultats 2023 (MCH2)

Avec des charges de 11,484 milliards et des revenus de 11,445 milliards, le résultat du compte opérationnel 2023 se solde par un déficit de -39,3 millions (excédent de charges). En cumulant le résultat opérationnel de -39,3 millions à celui du résultat extraordinaire de 40,2 millions, le total du compte de résultat de l'État présente, après une attribution extraordinaire de 50 millions aux autres capitaux propres, un excédent de revenus de 0,9 million pour l'exercice 2023.

Compte de résultat de l'exercice

(En francs)	2023
Résultat opérationnel	-39 275 355
Résultat extraordinaire	40 205 989
Résultat du compte, (+) revenu/(-) charge	930 634

En résumé, le Conseil d'État tire des comptes 2023 les constats suivants :

Le résultat opérationnel améliore la prévision budgétaire de 190 millions et respecte la limite constitutionnelle dite du petit équilibre (art. 165 Cst-VD) sans imposer de mesures d'assainissement.

Les charges opérationnelles s'élèvent à 11,484 milliards, elles dépassent le budget 2023 de 404 millions (+3,6%).

Plus de la moitié de cet écart provient des charges brutes hors budget relatives au conflit en Ukraine et à la crise énergétique (207 millions). À noter que l'effet net de ces mesures pour le canton s'élève à 90 millions.

La forte augmentation des dépenses par rapport aux comptes 2022 atteint 520 millions, ce qui représente une progression de +4,7%. Les coûts des crises successives, la montée en puissance des engagements de l'État et les effets démographiques en sont les causes majeures. Les principaux secteurs de croissance sont le domaine social (+113 millions), l'indexation de la fonction publique et parapublique

(100 millions), les transports publics (+57 millions), l'enseignement (+53 millions), la santé (+46 millions), l'asile (+42 millions hors Ukraine) ainsi que le soutien à l'enfance et adolescence (+35 millions).

L'augmentation de 84 millions de la masse salariale (+3,2 %) s'explique par la part de l'État à l'indexation (+35 millions hors UNIL et CHUV), les renforts de personnel liés aux mesures Ukraine et énergie (+13 millions), les autres renforts sectoriels et les annuités (notamment dans l'enseignement +33 millions).

Les revenus opérationnels de l'État s'élèvent à 11,444 milliards, ils sont plus élevés de 66 millions aux comptes 2022 (+0,6 %). Cette faible progression résulte de la croissance soutenue des recettes d'impôts (+239 millions, +3,5 %), de l'augmentation des revenus fédéraux (dont l'IFD), des parts des communes aux transports publics et des intérêts sur les liquidités (total +202 millions), largement contrebalancées par la non-distribution du bénéfice de la BNS (-375 millions, correspondant aux 6 tranches enregistrées en 2022).

Les investissements bruts (y compris la part des tiers) se montent à 529 millions en 2023, nouvelle année record avec 125 millions de plus qu'en 2022. Parmi les objets réalisés ou en cours de réalisation figurent les bâtiments destinés à l'enseignement postobligatoire, supérieur et UNIL (127 millions), le CHUV (115 millions), les autres bâtiments et infrastructures sportives de l'État (75 millions), les routes (70 millions), l'informatique (40 millions), les transports publics (26 millions), les améliorations foncières (19 millions), les cours d'eau et micropolluants (18 millions) ou encore Plateforme 10 (4 millions). S'ajoutent à ces montants les nouveaux prêts de 80 millions et les garanties activées à hauteur de 207 millions, pour une somme globale de 816 millions investie dans l'économie du canton.

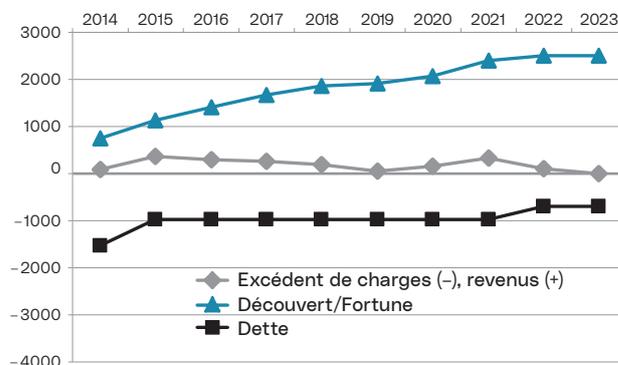
À fin 2023, la dette de l'État s'élève à 700 millions, niveau inchangé par rapport à 2022. Cette stabilité s'explique par des liquidités en suffisance pour ne pas recourir à l'emprunt. La charge d'intérêts reste négative (-79 millions) en raison notamment des intérêts rémunérateurs sur les placements, liquidités et créances fiscales.

En conclusion, face à ce bilan contrasté, le Conseil d'État constate que la capacité à assurer le financement des prestations existantes s'affaiblit. C'est pourquoi il annonce différentes actions visant à accroître

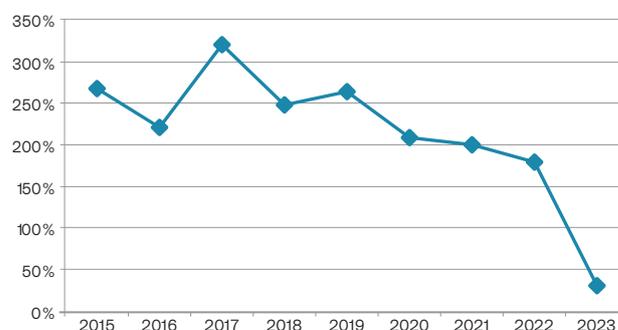
la maîtrise des charges et l'efficacité du fonctionnement de l'État, sans couper dans les prestations, avec des effets dès le budget 2025 afin d'éviter des mesures constitutionnelles d'assainissement.

Évolution du résultat, du capital et de la dette

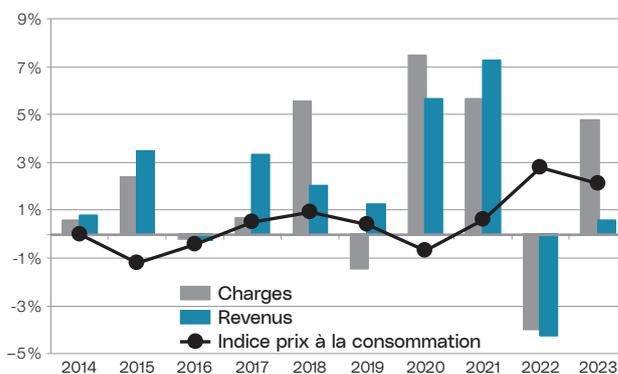
En millions



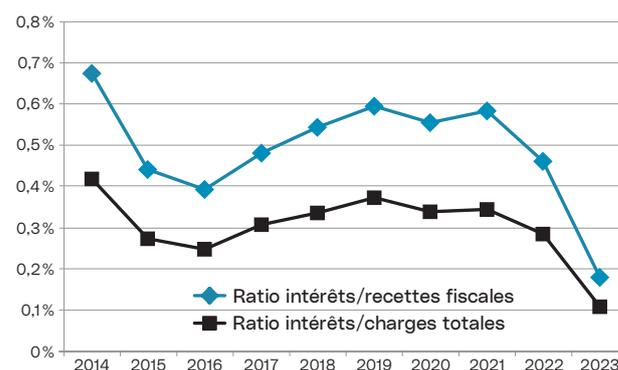
Évolution du degré d'autofinancement



Taux de croissance



Évolution des revenus fiscaux et des intérêts



2 Analyse des comptes de fonctionnement

2.1 Analyse et base de comparaison

Les analyses des comptes de fonctionnement se basent sur le budget voté par le Grand Conseil, sans tenir compte des crédits supplémentaires, permettant de mettre en évidence les écarts des comptes avec le budget tel qu'élaboré initialement. Il est rappelé que les dépenses Covid et celles de la crise ukrainienne et énergétique (Ostral) ne sont pas portées au budget de l'État. Les analyses des écarts des comptes de charges et de revenus sont présentées dans le chapitre «Écarts entre le budget voté et les comptes» ainsi que dans le chapitre «Écarts entre les comptes 2023 et les comptes 2022».

2.2 Charges et revenus par nature

Charges (en francs)	Budget 2023	Comptes 2023	Variation	(%)
30 Charges de personnel	2 780 493 200	2 754 218 322	-26 274 878	-0,9%
31 Charges de biens/services/autres charges d'exploit.	762 133 100	809 936 317	47 803 217	6,3%
33 Amortissements du patrimoine administratif	217 926 500	217 725 320	-201 180	-0,1%
34 Charges financières	19 482 000	12 584 550	-6 897 450	-35,4%
35 Attributions aux financements spéciaux et fonds	36 159 700	38 812 653	2 652 953	7,3%
36 Charges de transferts	6 624 961 500	6 981 012 546	356 051 046	5,4%
37 Subventions redistribuées	633 591 100	664 871 234	31 280 134	4,9%
39 Imputations internes	5 017 000	4 868 677	-148 323	-3%
Total	11 079 764 100	11 484 029 618	404 265 518	3,6%

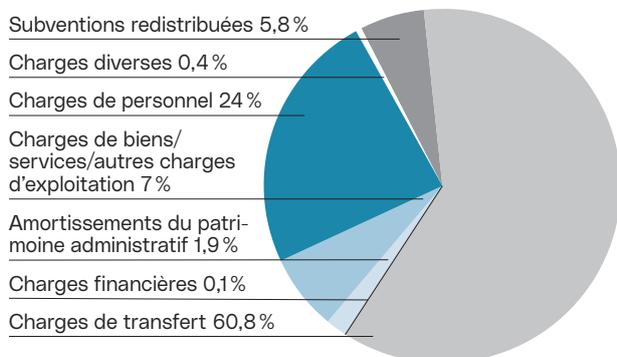
Revenus (en francs)	Budget 2023	Comptes 2023	Variation	(%)
40 Revenus fiscaux	6 352 674 000	6 989 209 193	636 535 193	10%
41 Patentes et concessions	229 321 700	43 477 734	-185 843 966	-81%
42 Taxes et redevances	453 804 800	451 650 608	-2 154 192	-0,5%
43 Revenus divers	186 940 000	58 334 184	-128 605 816	-68,8%
44 Revenus financiers	314 366 400	370 262 982	55 896 582	17,8%
45 Prélèvements sur les financements spéciaux et fonds	60 190 300	55 873 716	-4 316 584	-7,2%
46 Revenus de transferts	2 614 239 800	2 806 205 935	191 966 135	7,3%
47 Subventions à redistribuer	633 591 100	664 871 234	31 280 134	4,9%
49 Imputations internes	5 017 000	4 868 677	-148 323	-3%
Total	10 850 145 100	11 444 754 263	594 609 163	5,5%

3 Écarts entre le budget voté et les comptes

Le signe négatif précédant les chiffres ci-après signifie un résultat des comptes inférieur au budget. Un signe positif ou l'absence de signe montre un excédent de charges ou de revenus par rapport au budget.

3.1 Évolution des charges par nature (budget-comptes)

Charges par nature: éléments essentiels



Groupe 30 -26,3 millions -0,9 %

Personnel

L'écart favorable provient de non-dépenses sur les salaires du personnel administratif (-40,2 millions) y compris les charges sociales. Comme les années précédentes, cet écart provient de postes vacants non repourvus et dans une certaine mesure, des ETP adoptés au budget 2023 mais que les services n'ont pas réussi à engager comme prévu.

Des non-dépenses de -12,3 millions sur les salaires du personnel enseignant, y compris les charges sociales, s'expliquent notamment par un écart technique dû à un taux de charges sociales prévu au budget supérieur au taux réel. Le coût effectif de l'indexation des salaires 2023 de l'ACV s'est avéré supérieur de +2,5 millions au montant de 33,7 millions inscrit au budget 2023.

Des dépenses supplémentaires de l'ordre de +3,5 millions pour le Covid pour financer la fin de la stratégie d'endiguement et +22 millions pour l'Ukraine & Ostral, principalement pour l'accueil des élèves ukrainiens dans l'école régulière et les établissements de pédagogie spécialisée ont été comptabilisées.

Groupe 31 +47,8 millions +6,3 %

Biens, services et marchandises

L'écart provient de réévaluations sur les créances fiscales (+31 millions) partiellement compensées par des pertes sur créances effectives moins élevées

que prévu (-12,9 millions). Les correctifs d'actifs sur les créances en frais pénaux (+12,9 millions), les correctifs d'actifs de la CEESV (+2,1 millions) et les pertes sur créances effectives dans les domaines du BRAPA, LASV, Bourses et politique familiale (+4,2 millions) ont été plus élevés.

On relèvera des coûts supplémentaires pour le service hivernal (+3,3 millions), les projets informatiques (+4,6 millions), les travaux d'entretien des bâtiments de l'État (+3,5 millions), les charges additionnelles en lien avec la hausse des prix de l'énergie (+2 millions), les indemnités aux avocats d'office et experts judiciaires (+4 millions) et les frais de détention hors canton (+1,1 million). A contrario, diverses non-dépenses sont constatées pour -13,2 millions.

À ces éléments, s'ajoutent les dépenses Ukraine & Ostral (+4,8 millions), notamment les dépenses Ostral pour des travaux de modifications électriques ou de chauffages, ainsi que pour la location de génératrices ou de chauffages. Les dépenses Covid se sont élevées à +1,9 million, dont +1,5 million consacré à financer la fin de la stratégie d'endiguement Covid. Le solde de l'écart provient de variation sur les fonds pour -1,5 million.

Groupe 33 -0,2 million -0,1 %

Amortissements du patrimoine

L'écart provient des amortissements moindres constatés sur les crédits d'inventaires (-4,1 millions), notamment en raison de retards et de décalages de livraison. Concernant les objets d'investissements, il est constaté des charges d'amortissement supérieures de +3,8 millions.

Groupe 34 -6,9 millions -35,4 %

Charges financières

L'écart provient de la non-réalisation de l'emprunt prévu au budget générant une non-dépense d'intérêt et de frais de - 5,2 millions. La baisse des intérêts rémunérateurs versés aux contribuables payant leurs impôts d'avance est de -1,9 million.

Groupe 35

+2,7 millions +7,3%

Attribution financements spéciaux et fonds

Cette variation correspond à des attributions au capital des fonds plus importantes notamment pour le fonds abris PC de +3 millions. A contrario et pour la différence de -0,3 million, diverses attributions ont été moins importantes que prévu.

Groupe 36

+356,1 millions +5,4%

Charges de transferts

Hors Covid, Ukraine & Ostral, les dépenses sont supérieures de +177,1 millions au budget. Elles proviennent du subventionnement de la pédagogie spécialisée pour les transports scolaires et le financement de l'aide à l'intégration dans les lieux d'accueil de jour (+13,9 millions). L'indexation des salaires en lien avec ces établissements subventionnés représente une augmentation de +10,2 millions.

Pour l'enfance et la jeunesse, les augmentations proviennent de +16,3 millions pour les prises en charge en institutions spécialisées des mineurs, des institutions hors cantons (+2,2 millions) et de l'accueil dans des familles (+2,5 millions). L'indexation des salaires en lien avec ces établissements subventionnés représente une augmentation de +1,8 million.

Pour la santé et le social, l'écart au budget est de +38,6 millions. En excluant l'impact de l'indexation du CHUV et des établissements subventionnés (-49,6 millions), l'écart n'est plus que de -11 millions et s'explique par un dépassement de +8,7 millions au niveau du système de santé, -16,1 millions au niveau des prestations financières individuelles (PFI) et -3,7 millions au niveau de l'accompagnement et de l'hébergement (A & H).

Pour l'asile, l'écart de +48,1 millions s'explique par l'augmentation de la subvention à l'EVAM et des frais d'écolage des enfants des migrants de +50,8 millions partiellement compensés par des non-dépenses sur les mesures d'intégration du Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI) (-2,8 millions).

Dans les autres domaines, les écarts s'expliquent par les subventions aux transports publics (+39,5 millions) et celles versées à la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE) (+10,5 millions). L'impôt sur les frontaliers (+16 millions), les parts rétrocédées aux communes pour l'impôt sur les gains immobiliers (+9 millions) et la rétrocession réforme

fiscale et financement de l'AVS (RFFA) (+3,5 millions) ont été supérieurs aux prévisions. Concernant l'indexation du CHUV et du secteur subventionné, un montant de 37,1 millions de francs avait été prévu au budget.

Les dépenses Covid se sont élevées à +8,8 millions, soit +3 millions en lien avec le financement de la fin de la stratégie d'endiguement, +3,6 millions pour les indemnités aux cas de rigueur et +2,4 millions de subventions versées par le fonds de soutien à l'industrie.

Les dépenses Ukraine & Ostral se sont élevées à +180,5 millions soit des dépenses supplémentaires pour assurer l'accueil des personnes fuyant la guerre en Ukraine (permis S) pour +159,8 millions, principalement pour financer les activités de l'EVAM (+142,7 millions), du BCI (+13,5 millions), la prise en charge des mineurs ukrainiens relevant de la loi sur la protection des mineurs (LProMin) (+12,6 millions) ainsi que les frais de scolarisation (+3,3 millions).

L'organisation du dispositif pour permettre au domaine sociosanitaire de faire face à la menace d'une pénurie d'énergie pour l'année 2023 et l'hiver 2024 a engendré des dépenses de +5,5 millions.

Les fonds présentent des dépenses inférieures au budget pour -10,4 millions. L'écart provient de dépenses moindres que prévu pour -20,9 millions. A contrario, des subventions supplémentaires de +9 millions ont été versées par le fonds d'utilité publique (FUP). Enfin, il a été attribué 1,6 million au fonds de la protection de la jeunesse.

Groupe 37

+31,3 millions +4,9%

Subventions redistribuées

Le groupe 37 est entièrement compensé par les revenus du groupe 47. Les variations positives ou négatives sont neutres en ce qui concerne le résultat de l'État.

Les principales variations sont de l'ordre de +26,8 millions. Elles proviennent des paiements directs de la Confédération (+21,6 millions) résultant de la modification de l'ordonnance sur les paiements directs par le Conseil fédéral en novembre 2022, des subventions fédérales relatives à la convention programme bruit (+3,4 millions) et de la part des collectivités françaises aux lignes lacustres régionales transfrontalières (+1,6 million).

Au niveau des coûts Covid, +4,3 millions ont été comptabilisés en lien avec la restitution d'indemnités aux cas de rigueur (CDR).

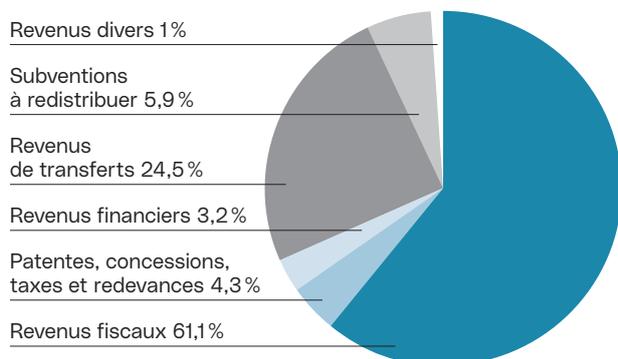
Groupe 39 -0,1 million -3 %

Imputations internes

Le groupe 39 est entièrement compensé par les revenus du groupe 49. Dès lors, les variations positives ou négatives ont des effets neutres en ce qui concerne le résultat de l'État et le faible écart ne nécessite pas de commentaires particuliers.

3.2 Évolution des revenus par nature

Revenus par nature: éléments essentiels



Groupe 40 +636,5 millions +10 %

Revenus fiscaux

Les variations des différents impôts proviennent du revenu des personnes physiques de +182,3 millions; de la fortune des personnes physiques de +54,7 millions; de l'impôt à la source et frontaliers de +38,4 millions; de l'impôt spécial des étrangers de +7,8 millions, du bénéfice des personnes morales de +232,9 millions; du capital des personnes morales de +21 millions; autres impôts directs des personnes morales de +11,1 millions, des gains immobiliers et capital de +52 millions; du droit de timbre et de mutation de +34,5 millions; des successions et donations de +4,9 millions; des autres impôts divers de +2,9 millions. Enfin, les taxes routières ont été plus faibles qu'attendu de -6 millions.

Groupe 41 -185,8 millions -81 %

Patentes et concessions

Au vu de ses résultats en 2022, aucune redistribution de la part au bénéfice n'a pu être versée aux cantons en 2023 par la BNS. Trois tranches avaient été inscrites au budget pour un montant de 187,5 millions.

Les taxes sur la vente des boissons alcooliques et la part LORO ont été supérieures au budget de respectivement +1 million et +1,5 million.

Groupe 42 -2,2 millions -0,5 %

Taxes et redevances

L'écart s'explique par la dissolution de préfinancement de l'accord Canton-communes enregistrée dans cette nature de compte au budget (-25 millions) alors qu'elle intervient en groupe 48 pour les comptes (dans le résultat extraordinaire). Cet écart est atténué par diverses augmentations dans les domaines suivants: +8,4 millions pour les remboursements de frais pénaux, +6,1 millions d'émoluments supplémentaires et +2,7 millions d'amendes au registre foncier et à la DGF, +4,1 millions pour les amendes à la PolCant et +3,1 millions d'émoluments au SPOP.

À ces éléments, s'ajoutent des revenus se montant à +2,7 millions correspondant à la rétrocession d'indemnités pour cas de rigueur perçues en trop par les entreprises ainsi que des revenus de +0,4 million représentant la vente de matériel et remboursement de coûts de traçage pour le Covid.

Enfin, le non-encaissement des taxes sur la plus-value dans le fonds pour l'aménagement du territoire en raison de l'absence de procédures en cours est inférieur de -3,2 millions.

Groupe 43 -128,6 millions -68,8 %

Revenus divers

Cet écart s'explique principalement par la dissolution des autres capitaux propres de -128 millions inscrite au budget 2023 dans ce groupe de comptes alors qu'elle intervient en groupe 48 pour les comptes (dans le résultat extraordinaire). Aux comptes 2023,

ce montant n'a pas été dissout, mais a été reconduit par réaffectation à une nouvelle position des autres capitaux propres «budget 2024 affecté».

Groupe 44 **+55,9 millions +17,8%**

Revenus financiers

L'écart s'explique principalement par des revenus plus élevés que prévu, notamment : les intérêts des liquidités (+5,8 millions) et les intérêts des placements financiers (+39,9 millions) non prévus au budget et s'expliquant par la fin des taux négatifs, le produit des ventes de biens immobiliers propriété de l'État (+1 million), les dividendes des actions BCV de 3,8 vs. 3,7/action (+5,8 millions) et le versement de la commission annuelle des Retraites Populaires (+1,5 million).

Groupe 45 **-4,3 millions -7,2%**

Prélèvements sur les financements spéciaux et fonds

L'écart au budget s'explique par des prélèvements moins élevés que prévu notamment sur le fonds pour l'énergie (-8 millions), sur le fonds pour l'économie durable (-4,1 millions), innovation (-2,8 millions) et sur le fonds cantonal de la protection civile (-2,7 millions).

A contrario, des prélèvements plus importants que prévu sur les fonds FUP (+9 millions), de la protection de la jeunesse (+1,6 million) et des monuments historiques (+1,6 million) sont constatés.

Enfin, un prélèvement sur le fonds de soutien à l'industrie de +2,4 millions a permis de financer des mesures de soutien à l'économie dans le cadre des mesures Covid.

Groupe 46 **+192 millions +7,3%**

Revenus de transferts

Les revenus de transferts en lien avec l'Ukraine (+117 millions) s'expliquent par la participation de la Confédération aux coûts de l'EVAM et les mesures d'intégration du BCI (+115,5 millions). Des revenus de +1,6 million ont été enregistrés pour la contribution de la Confédération aux frais d'accueil des enfants ukrainiens. Concernant le financement de mesure Covid, +1,9 million a été comptabilisé pour la participation fédérale aux indemnités en lien avec des réclamations dans le cadre des cas de rigueur

des entreprises de moins de 5 millions de chiffre d'affaires.

Le solde de l'écart (hors Covid, Ukraine) de +73,8 millions provient de participations fédérales aux subsides LAMal (+6,4 millions), PC AVS/AI (+7,1 millions), de contributions du SEM (+1,8 million) et de remboursements des aides individuelles LAPRAMS, LAIH et LASV pour +9,1 millions. Les contributions fédérales à l'EVAM pour l'asile hors Ukraine s'élèvent à +23,2 millions. La participation des communes aux coûts des transports publics s'élève (+14,2 millions).

À ces éléments, s'ajoute une part supérieure au budget à l'IFD (+33,1 millions), partiellement diminué par un produit inférieur au budget de l'impôt anticipé (-19,3 millions). La participation des communes à la participation à la cohésion sociale (PCS) est de -4,1 millions inférieure au budget.

Groupe 47 **+31,3 millions +4,9%**

Subventions à redistribuer

Le groupe 47 compense les charges du groupe 37. Dès lors, les variations positives ou négatives sont neutres en ce qui concerne le résultat de l'État.

La variation hors Covid est de +26,8 millions. Elle provient des paiements directs de la Confédération (+21,6 millions) résultant de la modification de l'ordonnance sur les paiements directs par le Conseil Fédéral en novembre 2022, des subventions fédérales relatives à la convention programme bruit (+3,4 millions) et de la part des collectivités françaises aux lignes lacustres régionales transfrontalières (+1,6 million).

Au niveau des revenus Covid, +4,3 millions ont été comptabilisés en lien avec la restitution d'indemnités aux cas de rigueur pour les entreprises de plus de 5 millions de chiffre d'affaires.

Groupe 49 **-0,1 million -3%**

Imputations internes

Le groupe 49 compense les charges du groupe 39. Dès lors, les variations positives ou négatives ont des effets neutres en ce qui concerne le résultat de l'État et l'écart minime ne nécessite pas de commentaires particuliers.

4. Écarts entre les comptes 2023 et les comptes 2022

4.1 Charges et revenus par nature

Charges (en francs)		Comptes 2023	Comptes 2022	Variation	(%)
30	Charges de personnel	2 754 218 322	2 669 600 778	84 617 544	3,2%
31	Charges de biens/services/autres charges d'exploit,	809 936 317	749 076 916	60 859 401	8,1%
33	Amortissements du patrimoine administratif	217 725 320	184 990 839	32 734 480	17,7%
34	Charges financières	12 584 550	31 159 072	-18 574 522	-59,6%
35	Attributions aux financements spéciaux et fonds	38 812 653	117 239 885	-78 427 232	-66,9%
36	Charges de transferts	6 981 012 546	6 567 327 806	413 684 739	6,3%
37	Subventions redistribuées	664 871 234	640 436 992	24 434 242	3,8%
39	Imputations internes	4 868 677	4 475 843	392 834	8,8%
Total		11 484 029 618	10 964 308 131	519 721 487	4,7%

Revenus (en francs)		Comptes 2023	Comptes 2022	Variation	(%)
40	Revenus fiscaux	6 989 209 193	6 750 401 056	238 808 136	3,5%
41	Patentes et concessions	43 477 734	419 992 150	-376 514 416	-89,6%
42	Taxes et redevances	451 650 608	471 079 976	-19 429 367	-4,1%
43	Revenus divers	58 334 184	57 226 756	1 107 428	1,9%
44	Revenus financiers	370 262 982	320 692 594	49 570 388	15,5%
45	Prélèvements sur les financements spéciaux et fonds	55 873 716	56 189 185	-315 469	-0,6%
46	Revenus de transferts	2 806 205 935	2 657 857 231	148 348 704	5,6%
47	Subventions à redistribuer	664 871 234	640 436 992	24 434 242	3,8%
49	Imputations internes	4 868 677	4 475 843	392 834	8,8%
Total		11 444 754 263	11 378 351 782	66 402 480	0,6%

4.2 Évolution des charges par nature (comptes 2023 et 2022)

Groupe 30 **+84,6 millions +3,2%**

Personnel

Hors Covid, Ukraine et Ostral, l'augmentation est de +88,2 millions. Elle provient pour +54 millions du domaine de l'enseignement et de la formation, dont +21,6 millions pour l'indexation des salaires 2023, des hausses statutaires des salaires de +15,8 millions et des effets démographiques de +16,8 millions. Dans les autres domaines, le solde de l'écart (+34,2 millions) s'explique par les effets de l'indexation des augmentations statutaires et du nombre d'ETP.

En lien avec les mesures Covid, les charges de personnel sont inférieures de -16,5 millions, soit -6,5 millions pour la santé mentale des enfants et des jeunes et le développement des structures de restauration collective du COFOP, de -8,5 millions en raison de la fin de la stratégie d'endiguement, de -1,2 million pour la gestion des cas de rigueur et de -0,6 million principalement pour le personnel auxiliaire du SSCM.

Pour l'Ukraine & Ostral (+12,8 millions), des coûts supplémentaires de +11,9 millions, pour l'accueil des élèves ukrainiens dans l'école régulière et les établissements de pédagogie spécialisée (+8 millions), et pour la formation des jeunes ukrainiens à l'École de l'accueil (+3,9 millions) ont été enregistrés.

Le Service de la population (SPOP) a également dû engager du personnel supplémentaire pour gérer l'augmentation de la charge administrative liée aux réfugiés ukrainiens pour un montant de +0,6 million.

Enfin, afin de soutenir les mesures liées à la pénurie de gaz et d'électricité pour l'hiver 2023-2024, du personnel supplémentaire a été engagé à la Direction générale de l'environnement (DGE) et au Service de la sécurité civile et militaire (SSCM) pour un montant de +0,4 million, ainsi qu'au Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) pour un montant de +0,2 million.

Groupe 31 **+60,9 millions +8,1%**

Biens, services et marchandises

L'augmentation des coûts s'explique par les réévaluations sur les créances fiscales (+46,3 millions), les coûts des projets informatiques (+6,7 millions), les investissements en moyens d'enseignement lourds dans trois écoles de métier ainsi qu'au développement des antennes de restauration du COFOP (+4,8 millions), les réévaluations de créances des notes de frais pénaux (+2,3 millions) et la comptabilisation de la réduction du droit à l'impôt préalable 2022 (+2 millions).

Le solde de l'écart s'explique par diverses dépenses dont celles en lien avec le service hivernal (+1,9 million), l'entretien des routes (+1,4 million), la hausse des prix de l'énergie (+1,4 million), les prestations de services de tiers (+1,1 million), l'augmentation des primes d'assurance (+0,6 million), les travaux sur les bâtiments de l'État (+0,8 million), les indemnités aux avocats d'office et aux experts judiciaires (+1,1 million), les indemnités aux curateurs (+0,6 million) et les frais de détention hors canton (+0,6 million).

Enfin, des dépenses en diminution relevant des mesures Covid (-15,8 millions) proviennent de -6,9 millions des honoraires de gestion confiés aux fiduciaires, dans le cadre du dispositif pour les cas de rigueur, de -5,5 millions des dépenses consacrées à la stratégie d'endiguement, de -1,7 million correspondant au montant qui avait été alloué aux comptes 2022 pour développer les structures de restauration collective du COFOP et de -1 million en lien avec les centres de vaccination au SSCM.

Groupe 33 **+32,7 millions +17,7%**

Amortissements du patrimoine

Les charges d'amortissement augmentent en raison des investissements réalisés notamment pour les crédits d'inventaires informatiques et véhicules respectivement (+3 millions et +0,7 million) et les objets d'investissements (+30,4 millions).

Groupe 34 **-18,6 million -59,6%**

Charges financières

L'écart s'explique par une diminution de charges d'intérêt des emprunts publics (-1,1 million) ainsi que des charges d'intérêt négatif sur les placements financiers (-17,1 millions), résultant de l'effet des hausses des taux directeurs de la BNS.

Groupe 35 **-78,4 millions -66,9%**

Attributions aux financements spéciaux et fonds

L'écart provient essentiellement des écritures de bouclage enregistrées en 2022 à divers fonds pour 80 millions (dotations en 2022 au fonds de protection de la jeunesse (-20 millions), fonds de l'industrie (-10 millions) et fonds de l'innovation (-50 millions). Cet écart est réduit par une attribution au fonds de l'enfance de +4 millions à 2022.

Groupe 36 **+413,7 millions +6,3%**

Charges de transferts

Hors Covid, Ukraine & Ostral, l'écart aux comptes 2022 s'élève à +397,3 millions. Il provient de +209,3 millions pour la santé et le social. En excluant l'impact de l'indexation du CHUV et des établissements subventionnés (+49,6 millions), l'écart est de -29,9 millions sur les systèmes de santé, de +162,4 millions sur les prestations financières et insertion et de +27,2 millions sur l'accueil et l'hébergement.

Pour l'enseignement et la formation, l'écart est de +44,2 millions. Il s'explique par des augmentations de subventions aux institutions privées pour l'enseignement spécialisé et l'intégration d'enfants en situation de handicap (+11 millions), des aides individuelles de mobilités pour les gymnasiens et apprentis ainsi que des subventions pour les écoles conventionnées pour la formation de l'accueil familial de jour (+2,4 millions). Pour l'enseignement supérieur, +20,4 millions s'expliquent principalement pour les renforcements sectoriels et l'évolution démographique (UNIL/HEP). L'indexation des salaires représente une augmentation de +10,2 millions, dont +2 millions pour l'enseignement obligatoire et +8,2 millions pour le supérieur.

Les subventions versées pour les prises en charge en institutions spécialisées des mineurs et le renforcement des prestations de droit de visite et les familles d'accueil ont augmenté de +17,4 millions, les coûts d'asile de l'EVAM de +39 millions, les frais de scolarisation de +1,5 million et les mesures d'intégration au BCI (+0,6 million).

Le solde de l'écart s'explique par l'augmentation des parts rétrocédées aux communes pour l'impôt sur les gains immobiliers, l'impôt sur les frontaliers et la rétrocession RFFA (+7,8 millions). L'augmentation des subventions versées par la DGAV est de +2,4 millions et les amortissements des subventions d'investissements de +2 millions. Ces éléments sont

partiellement atténués par la diminution de la RPT pour la compensation des cas de rigueur (-0,5 million).

Concernant l'évolution des coûts Ukraine & Ostral (+85,9 millions), il s'agit principalement des coûts engendrés par les activités d'accueil de l'EVAM, d'intégration du BCI ainsi que les frais de scolarisation pour une année complète (la guerre en Ukraine ayant débuté fin février 2022, les impacts financiers 2022 ne correspondaient pas à une année entière).

Enfin, les dépenses Covid sont inférieures de -79,2 millions. Elles s'expliquent par -39,9 millions en lien avec la fin de la stratégie d'endiguement, le soutien aux entreprises de transports publics (-20,8 millions), les aides à la culture distribuées notamment par le fonds d'aide d'urgence et d'indemnisation (-8,8 millions), les indemnités aux cas de rigueur (-3,9 millions), les mesures de protection et de prévention des mineurs (-3,4 millions) et les subventions versées par le fonds de soutien à l'industrie (-1,1 million).

Groupe 37 **+24,4 millions +3,8%**

Subventions redistribuées

Le groupe de comptes 37 est totalement compensé par des revenus équivalents à la rubrique 47. Les variations positives ou négatives sont neutres en ce qui concerne le résultat de l'État. La variation hors Covid est de +18 millions. Elle s'explique par l'augmentation des paiements directs de la Confédération (+20 millions) résultant de la modification

de l'ordonnance sur les paiements directs par le Conseil fédéral en novembre 2022 et la diminution de -2,1 millions qui résulte principalement des subventions redistribuées au titre de l'accord intercantonal universitaire (AIU) suite à l'entrée en vigueur graduelle du nouvel accord dont les «tarifs» sont inférieurs à ceux de l'ancien.

Au niveau des coûts Covid, l'écart par rapport aux comptes 2022 présente une hausse de +6,7 millions principalement en lien avec les indemnités des cas de rigueur pour les entreprises de plus de 5 millions de chiffre d'affaires (+8,2 millions) qui avaient enregistré une restitution de +3,9 millions en 2022 contre une charge de +4,3 millions en 2023.

Cet élément est partiellement réduit par les aides supplémentaires qui avaient été versées en 2022, en lien avec la part des collectivités françaises aux lignes lacustres régionales transfrontalières (-1,6 million).

Groupe 39 **+0,4 million +8,8%**

Imputations internes

Le groupe 39 est entièrement compensé par les revenus du groupe 49. Dès lors, les variations positives ou négatives ont des effets neutres en ce qui concerne le résultat de l'État et le faible écart ne nécessite pas de commentaires particuliers.

4.3 Évolution des revenus par nature (comptes 2023 et 2022)

Groupe 40 **+238,8 millions +3,5%**

Revenus fiscaux

Les variations des différents impôts proviennent du revenu des personnes physiques de +112,6 millions, de la fortune des personnes physiques de +16,7 millions, de l'impôt à la source et frontaliers de -1,4 million, de l'impôt spécial des étrangers de +5 millions, du bénéfice des personnes morales de +90,8 millions, du capital des personnes morales de +17,7 millions, d'autres impôts directs des personnes morales de +3 millions, des gains immobiliers et capital de -1 million, du droit de timbre et de mutation de -2,4 millions, des successions et donations de +3,4 millions, des autres impôts divers de -3,3 millions. Enfin, les taxes routières ont été inférieures de -3,3 millions en regard de 2022.

Groupe 41 **-376,5 millions -89,6%**

Patentes et concessions

La progression provient essentiellement du non-versement en 2023 de la BNS des six tranches de part au bénéfice pour 375 millions qui avaient été versées en 2022 au titre de l'exercice 2021. Enfin, 1 million de moins a été enregistré au titre de redevance pour l'utilisation de l'eau comme force motrice.

Groupe 42 **-19,4 millions -4,1%**

Taxes et redevances

L'écart provient du financement des mesures Covid pour -20,6 millions. Il s'agit essentiellement des rétrocessions d'indemnités pour cas de rigueur perçues en trop par les entreprises (-16,2 millions)

ainsi que de la facturation des vaccins aux assureurs maladie (-4,4 millions).

Groupe 43 **+1,1 million +1,9%**

Revenus divers

L'écart s'explique par des charges plus élevées qu'en 2022 en raison des cotisations prélevées pour les indemnités et prestations versées aux bénéficiaires d'APGM (+4,6 millions) et par l'augmentation des taxes de remplacement des abris PC (+2,2 millions).

Ces éléments sont atténués par des dépenses moindres pour la refacturation dans les domaines de l'architecture (-2,1 millions), des travaux utilisateurs et achats (-0,3 million) ainsi que l'immobilier foncier (-0,4 million).

Enfin, les revenus en lien avec la valeur patrimoniale d'actifs saisis par la Confédération ont été inférieurs de -1,9 million.

Groupe 44 **+49,6 millions +15,5%**

Revenus financiers

L'écart s'explique par l'augmentation des revenus des intérêts des liquidités (+5,5 millions), des intérêts des placements financiers (+36,6 millions), des dividendes des actions BCV (+5,8 millions) et de la commission annuelle des Retraites Populaires (+1,6 million). Les intérêts sur créances débiteurs sont inférieurs de -2,4 millions à l'année passée.

Groupe 45 **-0,3 million -0,6%**

Prélèvement financement spéciaux et fonds

L'explication provient de prélèvements moindres que prévu, notamment sur les divers fonds du SERAC (-6,9 millions), sur le fonds de l'immunothérapie (-4,5 millions), le fonds des risques non assurables (-3 millions) et le fonds de soutien à l'industrie (-1 million). Des prélèvements plus élevés que l'année passée notamment concernant le fonds pour l'énergie (+12 millions) et le fonds pour la protection de la jeunesse (+1,8 million) sont constatés.

Groupe 46 **+148,3 millions +5,6%**

Revenus de transferts

Hors Covid, Ukraine & Ostral, l'écart aux comptes 2022 s'élève à +118,4 millions. Aussi, dans le domaine de la santé et du social, les revenus ont

augmenté de +53,6 millions s'expliquant par la participation fédérale aux régimes sociaux de +33,6 millions et le revenu de la PCS qui enregistre une hausse de +18,6 millions, soit +29,2 millions en lien avec les prestations sociales et -10,5 millions de réductions supplémentaires en lien avec l'accord Canton-communes.

D'autres augmentations de l'ordre de 6,5 millions sont à relever notamment, une part supérieure à l'IFD (+24 millions), la part des communes aux subventions aux transports publics (+15,3 millions), la contribution fédérale à l'EVAM (+10,3 millions) et la RPT (+8,5 millions).

Le financement des mesures Covid est inférieur de -13 millions. Il s'explique par la baisse des remboursements de la Confédération en lien avec les tests de dépistages et les revenus y relatifs de la participation à la cohésion sociale (PCS) (-2,4 millions), la part des communes en lien avec les soutiens aux entreprises de transports publics enregistrés en 2022 (-6,5 millions) et les revenus liés au fonds d'aide d'urgence (-3,1 millions).

Les dépenses Ukraine & Ostral (+43,7 millions) s'expliquent principalement par des revenus de la Confédération en lien avec les activités d'accueil de l'EVAM et de l'intégration du BCI ainsi que les frais de scolarisation pour une année complète (la guerre en Ukraine ayant débuté fin février 2022, les impacts financiers 2022 ne correspondaient pas à une année entière).

Groupe 47 **+24,4 millions +3,8%**

Subventions à redistribuer

Le groupe 47 compense les charges du groupe 37. Dès lors, les variations positives ou négatives sont neutres en ce qui concerne le résultat de l'État. La variation hors Covid est de +18 millions. Elle s'explique par l'augmentation des paiements directs de la Confédération (+20 millions) résultant de la modification de l'ordonnance sur les paiements directs par le Conseil Fédéral en novembre 2022 et la diminution de -2,1 millions qui résulte principalement des subventions redistribuées au titre de l'AIU suite à l'impact de l'entrée en vigueur graduelle du nouvel accord dont les « tarifs » sont inférieurs à ceux de l'ancien.

Au niveau des coûts Covid, l'écart par rapport aux comptes 2022 présente une hausse de +6,7 millions principalement en lien avec les indemnités des cas

de rigueur pour les entreprises de plus de 5 millions de chiffre d'affaires (+8,2 millions) qui avaient enregistré une restitution de +3,9 millions en 2022 contre une charge de +4,3 millions en 2023.

Cet élément est partiellement réduit par les aides supplémentaires qui avaient été versées en 2022, en lien avec la part des collectivités françaises aux lignes lacustres régionales transfrontalières (-1,6 million).

Groupe 49

+0,4 million +8,8 %

Imputations internes

Le groupe 49 compense les charges du groupe 39. Dès lors, les variations positives ou négatives ont des effets neutres en ce qui concerne le résultat de l'État.

5. Charges et revenus extraordinaires

Résultat extraordinaire	
(En francs)	2023
Charges extraordinaires	385 733 850
Revenus extraordinaires	425 939 839
Résultat extraordinaire, (+) revenu/(-) charge	40 205 989

5.1 Charges extraordinaires

Les charges extraordinaires s'élèvent à 385,7 millions. Elles comprennent, les réattributions de 363,2 millions aux autres capitaux propres au titre d'affectation pour le budget 2024 ainsi que l'attribution extraordinaire de 50 millions du résultat de l'exercice aux autres capitaux propres «budget 2025». Enfin, la part relative aux amortissements planifiés de l'année 2023 des immobilisations pour lesquelles un amortissement supplémentaire a été comptabilisé en 2021 est portée en réduction des amortissements supplémentaires du compte de charges extraordinaires pour -29,8 millions.

5.2 Revenus extraordinaires

Les revenus extraordinaires s'élèvent à 425,9 millions. Ils comprennent le prélèvement correspondant aux réattributions aux autres capitaux propres pour 363,2 millions ainsi que ceux en lien avec les prélèvements avec les charges d'amortissement des objets d'investissements préfinancés pour un total 23.5 millions, les prélèvements en lien avec des dépenses de fonctionnement préfinancées pour 2,9 millions et les prélèvements en lien avec des prêts conditionnellement remboursables préfinancés pour 1 million.

En sus, un prélèvement de 25 millions est effectué sur le préfinancement accord Canton-communes, de même qu'un prélèvement de 5 millions au titre de dissolution du préfinancement Covid. Enfin, des dissolutions de reports de crédit et de transitoires (en lien avec le Covid) ont été enregistrés dans le compte de revenus de transfert du compte de revenus extraordinaires pour un total net de 1,7 million.

6. Analyse du bilan au 31 décembre 2023

6.1 Introduction

L'actif du bilan de l'État reflète, d'une part, la création de valeurs dans le cadre de l'activité courante de l'État (patrimoine financier) et, d'autre part, les actifs engagés à long terme en tant que support de l'activité de l'État (patrimoine administratif).

Le passif du bilan reflète les moyens mis en œuvre afin de garantir cette activité et montre en particulier de quelle manière l'État finance ses actifs à long terme.

Une explication des principales variations par groupe de comptes 2023 et 2022 est présentée dans les chapitres *Variation des postes de l'actif* et *Variation des postes des passifs*.

6.2 Variation des postes de l'actif

(En francs)	Au 31.12.2023	Au 31.12.2022	Variation	(%)
10 Patrimoine financier	8 234 859 381	8 401 924 234	-167 064 853	-2%
100 Disponibilités et placements à court terme	3 623 746 480	3 753 147 591	-129 401 110	-3,4%
101 Créances	2 805 780 173	2 622 247 305	183 532 868	7%
102 Placements financiers à court terme	1 050 000 000	800 000 000	250 000 000	31,3%
104 Actifs de régularisation	500 806 288	567 810 730	-67 004 442	-11,8%
106 Marchandises, fournitures et travaux en cours	15 818 876	15 968 326	-149 450	-0,9%
107 Placements financiers à long terme	178 933 484	578 591 654	-399 658 170	-69,1%
108 Immobilisations corporelles du PF	59 774 080	64 158 628	-4 384 548	-6,8%
14 Patrimoine administratif	2 377 290 190	2 014 092 339	363 197 851	18%
140 Immobilisations corporelles du PA	1 781 647 447	1 538 625 585	243 021 862	15,8%
142 Immobilisations incorporelles du PA	120 292 952	100 939 054	19 353 898	19,2%
144 Prêts	263 105 218	283 335 937	-20 230 719	-7,1%
145 Participations, capital social	9 011 975	9 011 975	-	0%
146 Subventions d'investissements	430 763 193	339 538 933	91 224 260	26,9%
148 Amortissements supplémentaires cumulés	-227 530 595	-257 359 145	29 828 550	-11,6%
Total	10 612 149 571	10 416 016 573	196 132 998	1,9%

100

-129 millions

Disponibilités et placements à court terme

L'évolution de ce poste, ainsi que des groupes de comptes, 102 – *Placements financiers à court terme* et 107 – *Placements financiers à long terme*, dépend des flux financiers de l'exercice et des décisions en matière de gestion de trésorerie, dans le but de bénéficier au mieux dans les comptes de l'État, d'intérêts créanciers.

Entre ces trois groupes de comptes de liquidités et placements (100,102 et 107), la diminution au 31 décembre 2023 se monte à 279 millions par rapport au 31 décembre 2022. Ces trois postes totalisent un montant de 4853 millions à fin 2023.

101

+184 millions

Créances

Le solde du compte *Créances fiscales* s'élève à 1971 millions au 31 décembre 2023, contre 1828 millions au 31 décembre 2022, soit +143 millions. Le correctif d'actif sur créances fiscales augmente de 31 millions et l'impôt anticipé (IA) supputé de 29 millions.

Le compte courant du CHUV augmente de 60 millions, celui de l'EVAM de 24 millions et le solde des postes ouverts débiteurs pour la PCS de 50 millions.

Le compte *Impôt anticipé à récupérer* auprès de la Confédération sur les revenus de titres et participations de l'État a diminué de 66 millions, pour atteindre le solde de 15 millions au 31 décembre 2023. Le solde du compte courant de la Caisse fédérale diminue de 17 millions, celui de la LAA de 19 millions et le compte courant PC famille de 7 millions.

102

+250 millions

Placements financiers à court terme

Les placements à court terme à la BCV sont supérieurs de 250 millions au 31 décembre 2023, par rapport au bilan du 31 décembre 2022.

Voir également les groupes de comptes, 100 – *Disponibilités et placements à court terme* et 107 – *Placements financiers à long terme*.

104

-67 millions

Actifs de régularisation

Les actifs de régularisation sont composés des actifs transitoires, produits à recevoir et des actifs anticipés, charges payées d'avance.

Le solde dû par l'Administration fédérale des contributions (AFC) au titre de l'impôt anticipé se monte à 53 millions au 31 décembre 2023, contre 121 millions au 31 décembre 2022, soit une diminution du solde à recevoir de 68 millions.

Il a été comptabilisé au 31 décembre 2023 pour 60 millions à recevoir du Secrétariat d'État aux migrations (SEM). Au 31 décembre 2022, le montant dû par le SEM au Canton était de 46 millions, soit 14 millions moins élevé. Enfin, la taxe et l'émolument sur l'électricité au 31 décembre 2022 n'ont pas pu être facturés. En lieu et place, un transitoire avait été comptabilisé, ce qui n'a pas été nécessaire en 2023 (-7 millions).

106

0 million

Marchandises, fournitures et travaux en cours

La valorisation des inventaires marchandises et fournitures figure dans ce groupe de comptes.

107

-400 millions

Placements financiers à long terme

Ce groupe de comptes du patrimoine financier se compose des actions et parts sociales, ainsi que des placements à intérêts d'une durée supérieure à un an.

Y figurent notamment, les actions de la Banque Cantonale Vaudoise (BCV), ainsi que les prêts de l'Office cantonal des bourses d'études.

Au 31 décembre 2023, plus aucun placement à long terme ne figure au bilan (-400 millions).

Voir également les groupes de comptes, 100 – *Disponibilités et placements à court terme* et 102 – *Placements financiers à court terme*.

108

-4 millions

Immobilisations corporelles du patrimoine financier

Les immeubles gérés par fonds figurent dans ce groupe de comptes.

Le solde principal est composé du fonds pour l'acquisition de droits réels et d'immeubles de réserve (FAIR), qui se monte à 59 millions au 31 décembre 2023, contre 63 millions une année auparavant, soit une diminution de 4 millions.

6.3 Patrimoine administratif

La LFin, régissant les comptes de l'exercice 2023, décrit les investissements de la manière suivante :

Art. 44 « *Le compte d'investissement est constitué du patrimoine administratif.*

Le solde du compte d'investissement est enregistré dans le bilan ».

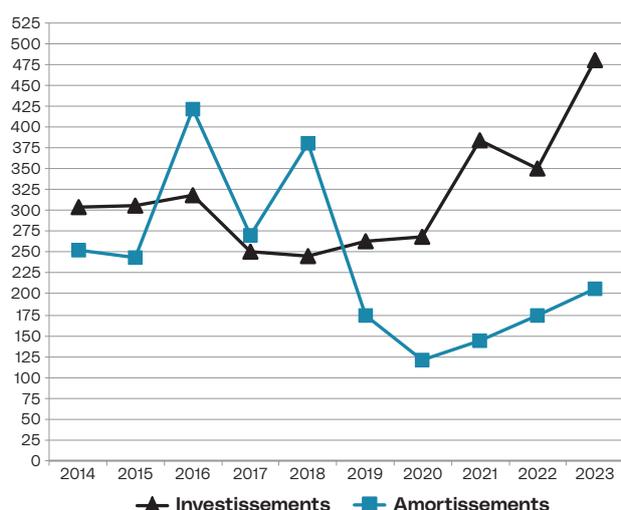
Le détail du patrimoine administratif est présenté ci-dessous. Il comprend les investissements du compte des investissements.

6.4 Investissements

Dépenses et recettes du compte des investissements			
(En francs)	Dépenses	Recettes	Dépenses nettes
Terrains	1 896 800	-	
Routes	70 010 814	-	
Aménagement des cours d'eau PA BI	10 292 152	-	
Autres travaux de génie civil PA BI	2 752 190	-	
Bâtiments et constructions	319 046 728	-	
Mobilier et installations	2 463 111	-	
Autres investissements corporels	8 303 020	21	
Immobilisations corporelles	414 764 815	21	414 764 793
Aménagement des cours d'eau PA BI	287 736	287 736	
Bâtiments et constructions PA BI	-	-	
Investissements pour le compte de tiers	287 736	287 736	-
Logiciels	36 626 435	-	
Autres investissements incorporels	34 679 990	-	
Immobilisations incorporelles	71 306 425	-	71 306 425
Subventions d'investissement acquises	-	38 728 452	-38 728 452
Propres subventions d'investissement	32 799 837	-	32 799 837
Subventions d'investissement à redistribuer	9 689 646	9 689 646	-
Total des dépenses du budget d'investissement	528 848 459	48 705 855	480 142 604
Prêts remboursables	3 410 867	21 831 019	-18 420 152
Prêts conditionnellement remboursables	76 549 151	-	76 549 151
Total prêts	79 960 018	21 831 019	58 128 999
Participations et capital social	196	-	196
Total participations	196	-	196
Crédits d'études	-783 933	-	-783 933
Total crédits d'études	-783 933	-	-783 933
Acquisition véhicules	6 566 110	-	6 566 110
Acquisition matériel informatique	25 170 383	-	25 170 383
Total crédits d'inventaires	31 736 493	-	31 736 493
Total du compte des investissements	639 761 232	70 536 874	569 224 358

Dépenses d'investissement et d'amortissement

En millions



Le compte des investissements comporte un total de dépenses de 639,8 millions (contre 477,7 millions en 2022) et un total de recettes de 70,5 millions (contre 75,6 millions en 2022) qui ont été portés au bilan. Il comprend des dépenses et recettes effectives du budget d'investissement voté par le Grand Conseil, des prêts remboursables et conditionnellement remboursables, des participations, des crédits d'études ainsi que les crédits d'inventaires véhicules et matériel informatique.

Le budget d'investissement 2023 prévoyait des dépenses nettes de 537,7 millions. Au final, ce sont des dépenses effectives nettes de 480,1 millions qui ont été enregistrées dans les comptes. Dès lors, ces dernières ont été inférieures de 57,6 millions (-10,7 %) par rapport au budget. Les amortissements planifiés s'élèvent à 207 millions contre 174,6 millions une année auparavant.

6.5 Variation des postes de passifs

(En francs)	Au 31.12.2023	Au 31.12.2022	Variation	(%)
20 Capitaux de tiers	5 728 365 533	5 505 683 944	222 681 589	4 %
200 Engagements courants	1 741 038 056	1 562 361 944	178 676 112	11,4 %
201 Engagements financiers à court terme	408 916 562	187 009 590	221 906 972	118,7 %
204 Passifs de régularisation	3 037 782 973	3 018 412 651	19 370 322	0,6 %
206 Engagements financiers à long terme	503 129 106	703 449 524	-200 320 418	-28,5 %
209 Engagements financements spéciaux et fonds	37 498 835	34 450 235	3 048 600	8,8 %
29 Capital propre	4 883 784 038	4 910 332 629	-26 548 591	-0,5 %
290 Engagements financements spéciaux	233 111 947	250 742 545	-17 630 598	-7 %
291 Engagements fonds	358 899 616	361 378 180	-2 478 564	-0,7 %
293 Préfinancements	1 249 088 929	1 351 458 992	-102 370 063	-7,6 %
298 Autres capitaux propres	551 000 000	456 000 000	95 000 000	20,8 %
299 Capital au 1 ^{er} janvier	2 490 752 912	2 386 494 111	104 258 801	4,4 %
<i>Compte de résultat, résultat net</i>	<i>930 634</i>	<i>104 258 801</i>	<i>-103 328 167</i>	<i>-99,1 %</i>
Total	10 612 149 571	10 416 016 573	196 132 998	1,9 %

200

+179 millions

Engagements courants

Les engagements courants relèvent des postes créanciers et des comptes courants.

Hormis la balance des postes ouverts fournisseurs qui est plus élevée de 91 millions au 31 décembre 2023, qu'à la fin de l'exercice 2022, les grandes variations de ce groupe de comptes s'expliquent par :

- l'impôt fédéral direct (IFD) du mois de décembre, à verser par le Canton à la Confédération, est supé-

rieur de 264 millions au 31 décembre 2023 par rapport au 31 décembre 2022, soit un solde 2023 de 436 millions ;

- la balance des créanciers (paiements aux communes et remboursements aux contribuables) est plus élevée de 25 millions au 31 décembre 2023 qu'une année auparavant. Le total de la balance au 31 décembre 2023 se situe à 100 millions ;
- une diminution de 143 millions entre le solde de l'exercice 2023 et celui de 2022 apparaît dans le compte *Paiements entrants non attribués*. Il s'agit

principalement de paiements non attribués aux débiteurs (momentanément créanciers) qui vont être attribués en 2024 ou des crédits en faveur de contribuables remboursés en 2024. Le solde au 31 décembre 2023 se monte à 135 millions, contre 278 millions au 31 décembre 2022.

201

+222 millions

Engagements financiers à court terme

Dettes à court terme (au-delà d'une année). Ce groupe de comptes est principalement utilisé par la DGF, envers les autres collectivités, Confédération, autres cantons et communes.

L'emprunt public 2014-2024 0,5 % de 200 millions a été reclassé au 31 décembre 2023 du groupe de comptes 206 – Engagements financiers à long terme au groupe de comptes 201 – Engagements financiers à court terme, vu son remboursement prévu en 2024, soit à moins d'une année.

204

+19 millions

Passifs de régularisation

Les passifs de régularisation sont composés des passifs transitoires, charges à payer et des passifs anticipés, produits reçus d'avance et, d'autre part, des reports de crédit 2023 (sur 2024).

Suite notamment à l'envoi des demandes d'acomptes d'impôts de l'année suivante (2024) en novembre 2023, les montants de l'impôt cantonal payés d'avance par les contribuables se montent à 2381 millions au 31 décembre 2023, soit 30 millions de plus qu'au 31 décembre 2022. Ce montant comprend également les acomptes payés des années précédentes non encore taxées et de l'impôt fédéral direct (IFD). La hausse 2023 est composée de +31 millions pour les personnes morales, +9 millions pour les personnes physiques et -10 millions pour la part impôt à la source.

6.6 Capital propre

29

-27 millions

État du capital propre

L'évolution 2023 du capital propre s'explique par les attributions et les prélèvements en lien avec les fonds, les préfinancements et autres capitaux propres et les résultats des exercices.

L'office d'accueil de jour des enfants a comptabilisé au 31 décembre 2023 les montants dus comme soldes 2021 et 2022, et estimés pour 2023 (+10 millions) relatifs à la contribution ordinaire à la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE), soit un solde de 24 millions.

Le transitoire 2022-2023 « prime exceptionnelle et unique vie chère » se montant à 9 millions a été régularisé par des versements sur les salaires de janvier et février 2023. Le solde de 0,4 million a été comptabilisé en revenu extraordinaire.

Les subventions cantonales et fédérales des programmes Bâtiment 2018 à 2023 à verser, figurent comme transitoires au 31 décembre 2023 pour 116 millions. Au 31 décembre 2022, ils se montaient à 110 millions. La diminution en 2023 est de 6 millions.

206

-200 millions

Engagements financiers à long terme

Dettes à long terme (au-delà d'une année).

L'emprunt public 2014-2024 0,5 % de 200 millions a été reclassé au 31 décembre 2023 du groupe de comptes 206 – Engagements financiers à long terme au groupe de comptes 201 – Engagements financiers à court terme, vu son remboursement prévu en 2024, soit à moins d'une année.

209

+3 millions

Engagements financements spéciaux et fonds

Définition des financements spéciaux composant ce groupe de comptes :

« Assignation complète ou partielle sur base légale de recettes en vue de remplir une tâche publique déterminée. Le solde au 31 décembre correspond à l'excédent cumulé de revenus de financements spéciaux et fonds considérés comme capital de tiers. »

290

-18 millions

Engagements financements spéciaux

Définition des fonds composant ce groupe de comptes :

« Assignation complète ou partielle sur base légale de recettes en vue de remplir une tâche publique déterminée. Le solde au 31 décembre correspond à l'excédent cumulé de revenus de financements spéciaux considéré comme capital propre. »

Le solde du fonds pour l'énergie a diminué de 12 millions en 2023, pour atteindre un capital au 31 décembre de 231 millions. Cette variation est due à une utilisation plus importante des subventions en 2023, notamment pour les ménages privés, +8 millions et pour les entreprises, +5 millions.

Le découvert du fonds de l'assurance perte de gain maladie (APGM) pour les demandeurs d'emploi a augmenté de -4 millions, pour passer de -10 millions au 31 décembre 2022 à -14 millions au 31 décembre 2023. Conformément au règlement du fonds, le Conseil d'État a pris des dispositions pour augmenter le taux des cotisations.

291 -2 millions

Engagements fonds

Définition des fonds composant ce groupe de comptes : « État des capitaux réservés en vue de l'exécution d'une tâche publique sans rapport causal avec l'affectation de recettes. Le compte enregistre les excédents de revenus cumulés de fonds, considérés comme capital propre. »

293 -102 millions

Préfinancements

Définition des préfinancements :

« Réserves fixées par l'autorité formellement compétente en vue de projets futurs. Est prévu par l'article 4 LFin

lettre i. De telles réserves sont comptabilisées en charges extraordinaires. »

Le total des préfinancements s'élève à 1249 millions au 31 décembre 2023, contre 1351 million une année auparavant. L'évolution de -102 millions provient de prélèvements « Accord Canton-communes » de 25 millions; de prélèvement « Covid-19 » de 5 millions pour dissolution, de prélèvement « Covid-19 » de 45 millions, réaffectés sous la catégorie de comptes 298 – *Autres capitaux propres*, avec mention « Budget 2024 affecté »; de prélèvements 2023, dont financement amortissements de 27 millions.

298 +95 millions

Autres capitaux propres

Autres capitaux propres :

« Poste à ne tenir dans aucun autre groupe du capital propre. »

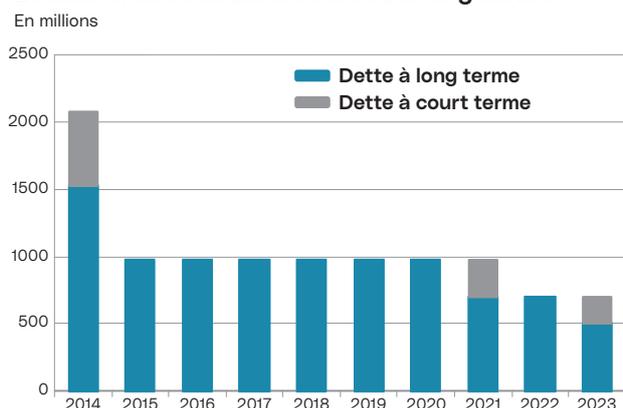
Le total des autres capitaux propres s'élève à 551 millions au 31 décembre 2023, contre 456 millions une année auparavant.

L'évolution de +95 millions s'explique par l'attribution de 45 millions réaffectés au titre du « Budget 2024 affecté », provenant de la catégorie de comptes 293 – *Préfinancements*, « Covid-19 » et de l'attribution de 50 millions issue du résultat de l'exercice 2023 au titre du « Budget 2025 affecté ».

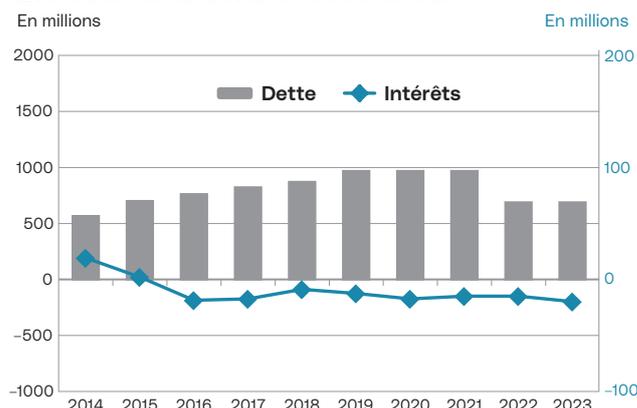
7. Dette

À fin 2023, la dette s'élève à 700 millions. La charge d'intérêts nette est négative (-78,9 millions) en raison d'intérêts rémunérateurs sur créances fiscales (44,7 millions) et de revenus sur placements (39,9 millions) ainsi que d'intérêts sur liquidités et créances de 6,5 millions. Ce total de 91,1 millions est diminué des intérêts bruts payés de 12,2 millions (principalement pour les emprunts).

Évolution de la dette à court et à long terme



Évolution de la dette et des intérêts



Organigramme de l'État de Vaud au 31 décembre 2023

GRAND CONSEIL

Secrétariat général
Place du Château 6, 1014 Lausanne
021 316 05 00

CONSEIL D'ÉTAT

Château cantonal
1014 Lausanne
021 316 40 40

Conseil de la magistrature

Case postale
1014 Lausanne

Contrôle cantonal des finances

Rue Dr César-Roux 37
1014 Lausanne
021 316 19 70

Cour des comptes

Rue de Langallerie 11
1014 Lausanne
021 316 58 00

Médiation administrative

Rue Caroline 2, CP 171
1001 Lausanne
021 557 08 99



Présidente

Christelle Luisier Brodard



Frédéric Borloz



Vassilis Venizelos



Rebecca Ruiz

**Département des institutions, du territoire et du sport
DITS**

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Pl. du Château 1, 1014 Lausanne
021 316 45 15

Affaires extérieures

Rue de la Paix 6, 1014 Lausanne
021 316 44 11

DG DES AFFAIRES INSTITUTIONNELLES ET DES COMMUNES

Pl. du Château 1, 1014 Lausanne
021 316 45 45

Affaires juridiques

Pl. du Château 1, 1014 Lausanne
021 316 45 45

Recouvrement

021 316 45 72

Finances communales

Rue Cité-Derrière 17, 1014 Lausanne
021 316 40 80

Affaires communales

Rue Cité-Derrière 17, 1014 Lausanne
021 316 40 80

Droits politiques

Rue Cité-Derrière 17, 1014 Lausanne
021 316 44 00

Fusions de communes

Pl. du Château 1, 1014 Lausanne
021 316 40 76

Affaires religieuses

Pl. du Château 1, 1014 Lausanne
021 316 45 76

DG DU TERRITOIRE ET DU LOGEMENT

Développement territorial
Cadastre et géoinformation
Centrale des autorisations en matière de construction (CAMAC)

Av. de l'Université 5, 1014 Lausanne
021 316 74 11

Logement

Av. de l'Université 5, 1014 Lausanne
021 316 64 00

ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORT

Ch. de Maillefer 35, 1014 Lausanne
021 316 39 39

**Département de l'enseignement et de la formation professionnelle
DEF**

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Rue de la Barre 8, 1014 Lausanne
021 316 30 30

DG DE L'ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE ET DE LA PÉDAGOGIE SPÉCIALISÉE

Rue de la Barre 8, 1014 Lausanne
021 316 32 32

Rue Cité-Devant 11, 1014 Lausanne

021 316 54 01

DG DE L'ENSEIGNEMENT POSTOBLIGATOIRE

Rue Saint-Martin 24
1014 Lausanne
021 316 63 04

DG DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Avenue de l'Élysée 4
1014 Lausanne
021 316 94 95

**Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité
DJES**

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Château cantonal, 1014 Lausanne
021 316 40 04

DG DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE

Av. de Longemalle 1, 1020 Renens
021 316 53 53

CURATELLES ET TUTELLES PROFESSIONNELLES

Ch. de Mornex 32, 1014 Lausanne
021 316 66 66

DG DE L'ENVIRONNEMENT

Av. de Valmont 30b, 1014 Lausanne
021 316 44 22

Environnement industriel, urbain et rural

Ch. des Boveresses 155, CP 133
1066 Epalinges
021 316 43 60

Énergie

Av. de Valmont 30b, 1014 Lausanne
021 316 44 22

Ressources et patrimoine naturels

Av. de Valmont 30b, 1014 Lausanne
021 316 44 22

POLICE CANTONALE

Route de la Blecherette 101
1014 Lausanne
021 644 44 44

PÉNITENTIAIRE

Venoge-Parc, Ch. de l'Islettaz
1305 Penthalaz
021 316 48 00

SÉCURITÉ CIVILE ET MILITAIRE

En Crausaz 11, CP 80
1305 Penthalaz
021 316 51 00

**Département de la santé et de l'action sociale
DSAS**

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Bât. de la Pontaise, 1014 Lausanne
021 316 50 40

CIVESS

Bâtiment de la Pontaise
1014 Lausanne
021 316 52 68

Bureau cantonal de médiation santé et social

Rue Pré-du-Marché 23
1004 Lausanne
021 316 09 87

DG DE LA SANTÉ

Bâtiment de la Pontaise
1014 Lausanne
021 316 42 00

Office du Médecin cantonal

Bâtiment de la Pontaise
1014 Lausanne
021 316 42 00

DG DE LA COHÉSION SOCIALE

Bâtiment de la Pontaise
1014 Lausanne
021 316 52 21

CHUV

Rue du Bugnon 21, 1011 Lausanne
021 314 11 11

ORDRE JUDICIAIRE

Tribunal cantonal
Route du Signal 8, 1014 Lausanne
021 316 15 11

Chancellerie de l'État

Château cantonal
1014 Lausanne
021 316 40 40

Information et communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne
021 316 05 15

Archives cantonales

Rue de la Mouline 32
1022 Chavannes-près-Renens
021 316 37 11

Protection des données et droit à l'information

Rue Caroline 2, CP 171
1001 Lausanne
021 316 40 64

Ministère public

Avenue de Longemalle 1
1020 Renens
021 316 65 25

Tribunal neutre

Rue Cité-Derrière 17
1014 Lausanne
021 316 45 29



Isabelle Moret

Département de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et du patrimoine
DEIEP

SECRETARIAT GÉNÉRAL

Rue Caroline 11, 1014 Lausanne
021 316 60 19

Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes

Rue Caroline 11, 1014 Lausanne
021 316 61 24

DG DE L'EMPLOI ET DU MARCHÉ DU TRAVAIL

Rue Caroline 11, 1014 Lausanne
021 316 61 04

PROMOTION DE L'ÉCONOMIE ET DE L'INNOVATION

Rue Caroline 11, 1014 Lausanne
021 316 60 21

Office du développement économique

Rue Caroline 11, 1014 Lausanne
021 316 58 20

Office de la consommation

Av. des Boveresses 155, CP 48
1066 Epalinges
021 316 43 43

Police cantonale du commerce

Av. des Boveresses 155, CP 48
1066 Epalinges
021 316 46 01

POPULATION

Av. de Beaulieu 19, 1014 Lausanne
021 316 49 49

DG DES IMMEUBLES ET DU PATRIMOINE

Place de la Riponne 10
1014 Lausanne
021 316 73 00

Achats et logistique

Chemin de Budron B6
1052 Le Mont-sur-Lausanne
021 316 41 41



Nuria Gorrite

Département de la culture, des infrastructures et des ressources humaines
DCIRH

SECRETARIAT GÉNÉRAL

Pl. de la Riponne 10, 1014 Lausanne
021 316 70 07

Accueil de jour des enfants

Rue de la Paix 4, 1014 Lausanne
021 316 12 30

Conseil et appui en management et organisation

Rue du Maupas 6, 1014 Lausanne
021 316 25 46

AFFAIRES CULTURELLES

Rue du Grand-Pré 5,
1014 Lausanne
021 316 07 40

DG DE LA MOBILITÉ ET DES ROUTES

Place de la Riponne 10
1014 Lausanne
021 316 71 10

AUTOMOBILES ET NAVIGATION

Av. du Grey 110, 1014 Lausanne
021 316 82 10

DG DU NUMÉRIQUE ET DES SYSTÈMES D'INFORMATION

Av. de Longemalle 1, 1020 Renens
021 316 26 00

DG DES RESSOURCES HUMAINES

Rue Caroline 4, 1014 Lausanne
021 316 19 19

Groupe Impact

Rue Marterey 5, 1014 Lausanne
021 316 59 99



Valérie Dittli

Département des finances et de l'agriculture
DFA

SECRETARIAT GÉNÉRAL

Rue de la Paix 6, 1014 Lausanne
021 316 20 10

Statistique Vaud

Rue de la Paix 6, 1014 Lausanne
021 316 29 99

Office cantonal de la durabilité et du climat

Place du Château 1, 1014 Lausanne
021 316 01 95

ANALYSE ET GESTION FINANCIÈRES

Rue de la Paix 6, 1014 Lausanne
021 316 25 50

DG DE LA FISCALITÉ

Route de Berne 46, 1014 Lausanne
021 316 21 21

Impôts

Route de Berne 46, 1014 Lausanne
021 316 21 21

Registre foncier

Route de Berne 46, 1014 Lausanne
021 316 24 80

DG DE L'AGRICULTURE, DE LA VITICULTURE ET DES AFFAIRES VÉTÉRINAIRES

Avenue de Marcelin 29,
1110 Morges
021 316 62 00

La Chancellerie d'État et le Contrôle cantonal des finances sont rattachés au Département présidentiel (DITS).

Décembre 2023



